



VADE-MECUM
DES DIRECTEURS DES C.P.M.S.
DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR WALLONIE-
BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Mise à jour : 27 avril 2018

Propos liminaires :

Mesdames, Messieurs les Directeurs des Centres Psycho-Médico Sociaux,

Nous savons tous combien est complexe la tâche d'un Directeur, fût-il débutant ou non.

C'est pourquoi nous avons voulu que l'ensemble des services concernés contribuent à mettre à disposition des Directions des C.P.M.S. un ouvrage reprenant les différentes bases légales qui soit facile d'utilisation pour chacun.

Ce Vade-mecum ne prétend ni être parfait ni complet. Vos remarques concernant d'éventuels manques ou erreurs, ou vos suggestions sont les bienvenues auprès de M. Géry De Cafmeyer (gery.decafmeier@cfwb.be), Direction des Affaires pédagogiques et réglementaires, ou Mme France Mertens (france.mertens@cfwb.be), Service des « relations avec les établissements scolaires ».

Il peut lire et se comprendre en consultant la base de données des textes légaux sur les sites :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26822>

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=AideCEVadMec&profil=ce>

<http://www.galilex.cF.W.B..be>.

Il est régulièrement mis à jour.

Le dossier a été structuré en différents chapitres avec une présentation uniformisée ainsi qu'une pagination contingentée.

Nous vous en souhaitons le meilleur usage.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Direction générale des Personnels de
l'Enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Didier LETURCQ

Directeur général adjoint

Service général de l'Enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Mathurin SMOOS

Directeur général

Direction générale des
Infrastructures

NB : Dans le corps du texte, les [éléments surfacés en bleu](#) permettent un lien immédiat vers le site des circulaires de la FWB. Des liens mènent également à d'autres sources d'informations pertinentes.

Le dossier a aussi été structuré en différents chapitres avec une navigation interne au départ de la table principale des matières. Cette navigation renvoie le lecteur à des tables des matières partielles.

Afin d'activer un lien ou un hyperlien, il suffit de placer le curseur de la souris sur celui-ci tout en appuyant sur la touche « CTRL » ou « CONTROL » du clavier. Ensuite, il faut effectuer un clic gauche avec la souris.

La fonction « rechercher » du programme informatique, permettant de lire le présent vade-mecum, facilitera également un accès plus aisé et rapide aux informations souhaitées.

Textes fondateurs principaux :

- [Loi du 1^{er} avril 1960](#) relative à la création des C.P.M.S.
- [Arrêté royal du 13 août 1962](#) organisant les C.P.M.S.
- [Arrêté royal du 27 juillet 1979](#) concernant le statut du personnel technique des C.P.M.S.
- [Arrêté ministériel du 05 avril 1982](#) déterminant les conditions selon lesquelles les données concernant un élève peuvent être transmises par un C.P.M.S.
- [Loi du 29 juin 1983](#) relative à l'obligation scolaire.
- [Décret du 05 février 1990](#) relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la C.F.
- [Arrêté du Gouvernement de la CF du 24 octobre 1994](#) fixant l'équipement minimum des C.P.M.S.
- [Arrêté du Gouvernement de la CF du 06 avril 1995](#) fixant l'ordre de succession des fonctions dans les C.P.M.S. organisés par la CF.
- [« Décret Missions » du 24 juillet 1997](#) définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et organisant les structures propres à les atteindre.
- [Décret du 20 décembre 2001](#) relatif à la promotion de la santé à l'école.
- [Décret du 11 juillet 2002](#) relatif à la formation en cours de carrière + Création de l'IFC.
- [Décret du 16 mai 2002](#) relatif à la promotion de la santé, établissements d'enseignement obligatoire et supérieurs hors-universités.
- [Décret du 03 mars 2004](#) organisant l'enseignement spécialisé.
- [Décret du 12 mai 2004](#) fixant le statut des membres du personnel administratif ou de maîtrise
- [Décret du 14 juillet 2006](#) relatif aux missions, programmes et activités des C.P.M.S.
- [Circulaire 1700 du 14 décembre 2006](#) relative aux missions, programmes et rapports des centres psycho-médico-sociaux. Envoi des rapports d'activités
- [Arrêté du Gouvernement de la CF du 25 janvier 2007](#) définissant les modalités d'approbation du projet de centre pour les centres PMS organisés par la Communauté française

- [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mars 2007](#) fixant le programme spécifique des C.P.M.S. organisés par la Communauté française.
- [Circ. 1803 du 21 mars 2007](#) relative aux Projets des centres C.P.M.S. de la Communauté française.
- [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mai 2007](#) déterminant les exigences auxquelles le journal d'activités doit répondre.
- [Décret du 16 novembre 2007](#) relatif au Programme Prioritaire des Travaux en faveur des bâtiments scolaires
- [Décret du 15 février 2008](#) (modifié par le Décret du 17.10.2013) instituant un Conseil supérieur et des conseils zonaux des C.P.M.S.
- [Décret du 30 avril 2009](#) organisant un encadrement différencié au sein des établissements organisés par la CF.
- [Décret du 19 février 2009](#) organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des C.P.M.S.
- [Circ. 3845 du 13 janvier 2012](#): Changement d'appellation – Le réseau d'enseignement organisé par la CF devient le réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- [Circulaire 4187 du 15 octobre 2012](#) relative au projet de centre (reprenant notamment les modalités d'évaluation du projet de centre par le Service Général).
- [Décret du 17 octobre 2013](#) portant sur différentes mesures en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale.
- [Décret du 21/11/2013](#) organisant divers dispositifs scolaires en matière de bien-être des jeunes à l'école, d'accrochage scolaire, de prévention de la violence à l'école et d'accompagnement des démarches d'orientation.
- [Décret du 21/11/2013](#) organisant des politiques conjointes du secteur de l'Enseignement et du secteur de l'Aide à la Jeunesse en matière de bien-être des jeunes à l'école, d'accrochage scolaire, de prévention de la violence à l'école et d'accompagnement des démarches d'orientation.
- [Décret du 11 avril 2014](#) modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire.
- [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08/05/2014](#) modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 4 mai 1992 portant création et composition des comités de concertation de base dans les centres psycho-médico-sociaux, les centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécialisé et le centre de formation, organisés par la Communauté française
- [Circulaire 5245 du 30 avril 2015](#): Règlement Administratif d'Entretien (R.A.E.) établi en 1978 par le Centre d'Etude et de Recherche du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat – Mise à jour.

ABREVIATIONS

➤ A. Gvt.	Arrêté du Gouvernement de la C.F.
➤ A.M.	Arrêté ministériel
➤ A.R.	Arrêté royal
➤ Art.	Article
➤ AS	Année scolaire
➤ C.F.	Communauté française
➤ Circ.	Circulaire
➤ COCOBA	Comité de concertation de base
➤ C.P.M.S.	Centre psycho-médico-social
➤ C.S.C.P.M.S.	Conseil supérieur des C.P.M.S.
➤ DA	Date d'application
➤ DASPA	Dispositif d'accueil des primo-arrivants
➤ D+	Discrimination positive
➤ D.G.E.O.	Direction générale de l'enseignement obligatoire
➤ D.G.P.E.	Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
➤ DL	Date limite d'introduction du dossier
➤ Dt	Décret
➤ F.W.B.	Fédération Wallonie-Bruxelles
➤ Gvt	Gouvernement
➤ IPIEQ	Instance de pilotage de l'enseignement qualifiant
➤ MB	Moniteur belge
➤ MEDEX	Expertise médicale
➤ PAPO	Personnel administratif et personnel ouvrier

➤ PIA	Programme individuel d'apprentissage
➤ PSE	Promotion de la santé à l'école
➤ Pt	Point
➤ PV	Procès-verbal
➤ RAE	Règlement Administratif d'Entretien
➤ ROI	Règlement d'ordre intérieur
➤ RGPT	Règlement général de protection du travail
➤ RP	Recommandé postal
➤ SAJ	Service d'aide à la jeunesse
➤ SEqm	Service des équipes mobiles
➤ SGAP	Service général des affaires pédagogiques et du pilotage du réseau de la F.W.B.
➤ SGISFWB	Service général des Infrastructures scolaires de la FWB
➤ SIPPT	Service interne de prévention et de protection du travail
➤ SMS	Service de médiation scolaire
➤ SPMT	Service de prévention de la médecine du travail
➤ W-BE	Wallonie-Bruxelles Enseignement

1 STRUCTURE DU DOCUMENT

1 CADRE INSTITUTIONNEL

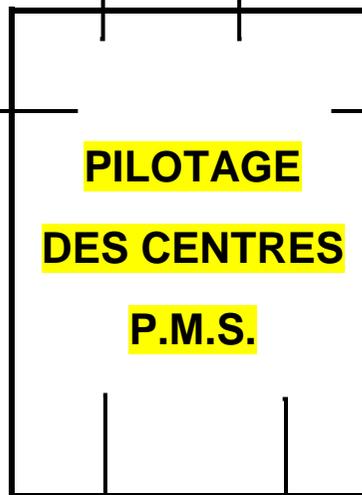
- 1.1 Missions de base
- 1.2 Documents de pilotage
- 1.3 Contrat entre un C.P.M.S. et une école d'un réseau autre que la F.W.B.

2. ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

- 2.1 Axe P.M.S.
- 2.2 Axe P.S.E.
- 2.3 Documents réglementaires

3. GESTION ET ENCADREMENT DES PERSONNELS

- 3.1 Personnels directeur et technique
- 3.2 Personnels administratif et ouvrier (PAPO)
- 3.3 Médecins
- 3.4 Formation continuée
- 3.5 Encadrement et soutien
Service de conseil et soutien pédagogique
Dispositif d'aide aux chefs d'établissement
- 3.6 Service de l'Inspection des Centres PMS



4. GESTION COMPTABLE ET MATÉRIELLE

- 4.1 Archivage
- 4.2 Assurances
- 4.3 Comptabilité
- 4.4 Infrastructure
- 4.5 Inventaire
- 4.6 Marchés publics
- 4.7 Sécurité-hygiène

5. CONCERTATION

- 5.1 Interne au Centre (Cocoba)
- 5.2 Interne au réseau
Conseil de participation
District socio-pédagogique
- 5.3 En interréseaux
Conseil supérieur des C.P.M.S.
Conseils zonaux

6. PARTENARIATS

- 6.1 Collaboration C.P.M.S. -Etablissements scolaires
- 6.2 Collaboration C.P.M.S.- Services de la D.G.E.O.
- 6.3 Collaboration C.P.M.S – Secteur de l'Aide à la Jeunesse

2-Contenus

De manière générale, il y a lieu de consulter la circulaire de rentrée : [circ. 6344 du 12-09-2017](#)

	Référ.- Textes fondateurs	Contenus- thématiques – remarques	Carnet de bord
1 CADRE INSTITUTIONNEL			
1.1 Missions de base			
1.1.1. Missions PMS	Décret du 14-07-2006	Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres P.M.S. : <ul style="list-style-type: none"> - programme de base commun à tous les C.P.M.S. (description des huit axes d'activités) ; - programme spécifique fixé par le P.O. ; - projet de Centre ; - rapport d'activités et pilotage du Centre. 	
	A. Gvt. du 08-03-2007	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le programme spécifique des C.P.M.S. organisé par la C.F. : <ul style="list-style-type: none"> - priorités et valeurs, - contribution aux 4 objectifs généraux du décret « missions » de l'enseignement du 24-07-1997 	
	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. Rôle et articulation des différents acteurs scolaires : -collaboration du C.P.M.S. aux objectifs visant à	

		<i>améliorer la situation des élèves tant sur le plan de leur devenir scolaire que de leur épanouissement personnel ; - positionnement du C.P.M.S. comme interface entre le monde scolaire et les intervenants extérieurs à l'école.</i>	
1.1.2. Missions PSE	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école. <i>- Champ d'application et missions ; - commission de promotion de la santé à l'école ; - dispositions en matière d'obligation parentale art.13 (§1 et 2) - art.29</i>	
	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors université.	
1.1.3. Cadre déontologique	A.R. 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. : <i>obligations en matière de fonctionnement, de respect de règles déontologiques, d'indépendance (art. 9)</i>	
	Code pénal	Secret professionnel - art. 458 et 458 bis <i>- Professions soumises au secret professionnel - Exceptions au secret professionnel</i>	
	Avis n°37 du Conseil supérieur des C.P.M.S. http://www.enseignement.be/download.php?do_id=10665&do_check=	Les centres P.M.S. et le secret professionnel. <i>- Définition et application, - secret professionnel partagé. Avis faisant référence, notamment, aux codes de déontologie spécifiques aux fonctions exercées en C.P.M.S.</i>	

	A.R. du 27-07-1979	Arrêté royal fixant le statut des membres du personnel technique des C.P.M.S. de la C.F (art.6). - Secret professionnel ; - neutralité.	
1.2 Documents de pilotage			
1.2.1. Projet de Centre PMS	Décret du 14-07-2006	Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres P.M.S. (<i>chapitre 4</i>) Périodicité du projet de Centre (art. 37)	
	Circ. 1700 du 14-12-2006	<i>Circulaire d'application du décret du 14-07-2006</i>	
	A. Gvt. du 25-01-2007	Arrêté du gouvernement de la C.F. définissant les modalités d'approbation du projet de Centre	
	Circ. 4187 du 15-10-2012	Projet de centre P.M.S. Définition, modalités d'élaboration et évaluation.	
	Circ. 5798 du 30-06-2016	Projet de Centre 2016-2020	
	Décret du 11-04-2014	Décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire. Périodicité du projet de Centre (art. 41)	
1.2.2. Rapport d'activités C.P.M.S.	Décret du 14-07-2006	Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres P.M.S. (titre 4) –art.41	
	Circ. 1700 du 14-12-2006	<i>Circulaire d'application du décret du 14-07-2006</i>	
	Circ. 4379 du 10-04-2013	L'évaluation en centre P.M.S.- rapport d'activités Circulaire fixant les axes et contenus du rapport d'activités.	

1.2.3. Projet de service P.S.E.	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école (art. 5)	Prochaine échéance 01-10-2020
	A. Gvt. du 08-03-2007	Arrêté du gouvernement de la C.F. relatif au projet de service (...) - Périodicité, - grille de développement du projet de service (annexe à l'arrêté du gouvernement), - modalités d'envoi.	
	Circ.annuelle de rentrée émanant de la DG santé	Obligation en matière de projet de service P.S.E.	
1.2.4. Rapport annuel d'activités P.S.E.	A. Gvt. du 15-05-2014	Arrêté du gouvernement de la C.F.(...) fixant le modèle et le contenu du rapport annuel (...). Annexe de l'arrêté : modèle de rapport	
	Circ.annuelle de rentrée émanant de la DG santé	Instructions relatives au contenu du rapport d'activités	au 01-10
1.2.5. Plan de formation du centre	Décret du 11-07-2002	Décret relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire, les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière – (Chapitre VIII, art. 10, 19§2, 20)	
	Circ. 6064 du 15-02-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Formation en cours de carrière – Centres PMS – Règles comptables – année scolaire 2016-2017– - Plan de formation de l'équipe du centre - Plan de formation des membres du personnel technique remis à la direction	avant 15-09 avant 20-09

		<p>du centre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation des formations durant le temps de prestations - Obligation de consultation du CoCoBa + accord du Service Général pour les formations organisées au niveau micro 	au 15 -10
	Circ.00972 du 05-10-2004	Plan de formation : contenu	
1.2.6. Journal d'activités	A.R. du 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. – (art.6 §2)	
	A. Gvt. du 11-05-2007	Arrêté du gouvernement de la C.F. déterminant les exigences auxquelles le journal d'activités doit répondre ainsi que son modèle.	
	Circ. 2002 du 27-08-2007	Circulaire de transmission de l'A.Gvt du 11-05-2007	
	Circ. 5770 du 15-06-2016	L'évaluation en CPMS – rapport d'activités triennal	
1.2.7. Protocole technique	A.R. 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. Obligation d'ouverture d'un dossier pour chaque élève ayant bénéficié d'une intervention du centre – (art 6 § 2)	
	Circ. 2004 du 27-08-2007	Indications pratiques relatives à l'utilisation du protocole technique	

1.3 Contrat entre un C.P.M.S. et une école d'un réseau autre que la F.W.B.			
	Loi du 1er avril 1960	Loi relative aux C.P.M.S. (art. 2, § 1er, 4°) Contrat entre un C.P.M.S. W-B E et une école d'un autre réseau (modèle disponible à la D.G.E.O.)	
2 ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES			
2.1 Axe P.M.S.			
2.1.1. Participation aux conseils de classe	Décret « Missions » du 24-07-1997	Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. - Composition du conseil de classe (art. 95), - modalités (art. 96), - recours contre une décision du conseil de classe (art. 98).	
	Circ. 497 du 07-04-2007 et tome 2 de la circ 6293 du 04-18-2017 (annuelle)	Evaluation des études et conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française - partie II Circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études. Tome 1 : Directives pour l'année scolaire 2017-2018 – Organisation, structures et encadrement Tome 2 : Sanction des études	
	Décret du 11-04-2014	Décret modifiant notamment le décret du 30-06-2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1 ^{er} degré de l'enseignement secondaire - Elaboration du PIA par le conseil de classe (art.7bis),	

		- mise en œuvre du dispositif PIA (art.7bis §6)	
2.1.2 Maltraitance	Décret maltraitance du 12-05-2004	Décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance. - Obligation d'apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance (art. 3), - commission de coordination - composition (art. 6), - missions des équipes S.O.S. Enfants (titre 3 – chapitre 1^{er}).	
	Circ.4856 du 28-05-2014	Circulaire concernant le protocole de collaboration entre les C.P.M.S. et les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse	
2.1.3 Accrochage scolaire	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires (...) dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la F.W.B. - Le dispositif interne d'accrochage scolaire « DIAS » (1.2.3.2), - les services d'accrochage scolaire « SAS » (1.2.3.3), - concertation et collaboration entre les acteurs scolaires et non scolaires favorisant l'accrochage scolaire (1.2.3.4)	
	Décret sectoriel du 21/11/2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire	

	Décret intersectoriel du 21-11-2013	Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	
2.1.4 Absences	Décret « Missions» du 24-07-1997	Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.	
	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire	
	Décret intersectoriel du 21-11-2013	Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	
	Circ.4856 du 28-05-2014	Circulaire concernant le protocole de collaboration entre les C.P.M.S. et les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse.	
	Circ. 4961 du 26-08-2014	Service de médiation scolaire et service des équipes mobiles. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Territoires et modalités,</i> - <i>interventions et niveaux d'enseignement,</i> - <i>compétences en fonction du public concerné,</i> - <i>qui peut faire appel à ces services, comment y faire appel,</i> - <i>finalités et modalités d'actions</i> 	

	Circ.5051 du 04-11-2014	Collaboration entre les centres P.M.S. et le Service de médiation scolaire et le Service des équipes mobiles – missions et rôles	
	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire Concertation et collaboration entre les acteurs scolaires et non scolaires favorisant l'accrochage scolaire (section 2.5.2.3)	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires (...) dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la F.W.B. Fréquentation scolaire et gestion des absences (1.2.)	
	Circ. 6194 du 22-05-2017 et circ. 6326 du 01-09-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé Directives et recommandations (enseignement fondamental et secondaire)	
2.1.5 Elèves majeurs aux premier et second degrés du secondaire	Décret « Missions » du 24-07-1997	Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (chap. 9 art 76).	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires (...) dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la F.W.B. Inscription de l'élève majeur (ch 1.1.1.4)	
	Circ.6303 du 10-08-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Enseignement secondaire en alternance – directives – organisation, structures, encadrement. Conditions d'admission (ch. 2)	

2.1.6 Prévention de la violence	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire	
	Décret intersectoriel du 21-11-2013	Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	
	Circ.4964 du 28-08-2014	Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire	
	Décret « Missions » du 24-07-1997	Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.	
2.1.7 Exclusions	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	
	Décret intersectoriel du 21-11-2013	Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	

	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire Sanctions disciplinaires et exclusions (ch.2.6)	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires (...) dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la F.W.B. Sanctions disciplinaires et exclusions (1.3)	
	Circ. 6194 du 22-05-17 et circ. 6326 du 01-09-17 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé Directives et recommandations pour l'année scolaire 2016-2017 (enseignement fondamental et secondaire) Sanctions disciplinaires (ch.20 point 1.3.3.)	
	Circ.4964 du 28-08-2014	Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire	
	Circ.6303 du 10-08-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Enseignement secondaire en alternance – directives – organisation, structures, encadrement Fréquentation et exclusion (ch. 2.5)	
2.1.8 Missions C.P.M.S. en CEFA	Décret du 19-07-2001	Décret organisant l'enseignement secondaire en alternance.	
	Circ.6303 du 10-08-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Enseignement secondaire en alternance – directives – organisation, structures, encadrement	
	Avis 16bis du 16-10-2007 du C.S.C.P.M.S. http://www.enseignement.be/download.php?do_id=3255&do_check	Complément à l'avis n°16 « Propositions concernant l'encadrement des Centres PMS » Missions PMS en CEFA	

	Circ. Di Rupo du 28-07-1993	Enseignement secondaire à horaire réduit/missions spécifiques du C.P.M.S.	
2.1.9 Primo-arrivants	Décret du 18-05-2012	Décret visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française	
	Circ.4799 du 15-04-2014	Circulaire d'application du décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Présentation détaillée du dispositif « DASPA »	
2.1.10 Missions spécifiques dans l'enseignement spécialisé			
2.1.10.1 - Choix de l'organisme de guidance dans l'enseignement spécialisé - Collaboration entre l'école d'enseignement spécialisé et le C.P.M.S.S	A.R. du 27-07-1971	Arrêté Royal fixant les modalités d'organisation de la guidance des élèves fréquentant des établissements ou sections d'enseignement spécialisé. - Choix de l'organisme de guidance dans l'enseignement spécialisé (art. 3) - Collaboration entre l'école d'enseignement spécialisé et le C.P.M.S.S (art.5)	
2.1.10.2 Missions particulières assumées par les C.P.M.S. dans l'enseignement spécialisé	Décret du 03-03-2004	Décret organisant l'enseignement spécialisé	

[Circ. 6194](#) du 22-05-2017 et [circ. 6326](#) du 01-09-2017
Circulaire annuelle

Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations.

- ***Du conseil de classe, du Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A) et des procédures de recours (ch.7),***
- ***formalités administratives pour les élèves fréquentant l'enseignement spécialisé de type 5 (Ch. 10),***
- ***intégrations (Ch. 11),***
- ***organisation d'une pédagogie adaptée (Ch.12),***
- ***rappel des conditions d'admission, de maintien et de passage dans l'enseignement spécialisé (Ch. 14),***
- ***introduction des demandes de dérogation d'âge pour les élèves de l'enseignement spécialisé (Ch. 18),***
- ***obligation scolaire, inscription des élèves, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et gratuité dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé organisé et subventionné par la Fédération Wallonie- Bruxelles(Ch. 20),***
- ***liste des organismes habilités à délivrer et/ou à modifier les documents nécessaires à l'inscription en enseignement spécialisé (Ch. 21),***
- ***l'enseignement en alternance au sein de l'enseignement secondaire spécialisé et la coopération avec les Centres d'Education et de Formation en Alternance (Ch. 22),***

		<ul style="list-style-type: none"> - organisation d'une pédagogie adaptée pour les élèves avec autisme, polyhandicap, handicaps physiques lourds disposant de compétences intellectuelles, aphasie-dysphasie (Ch. 26), - les Commissions consultatives (Ch. 27), - organisation d'une Structure Scolaire d'Aide à la Socialisation (SSAS) (Ch. 28). 	
	Circ. 4623 du 04-11-2013	Circulaire sur le Plan Individuel de Transition (P.I.T.) : Comment favoriser le continuum école-vie adulte grâce à une préparation adéquate dès l'entrée du jeune en enseignement secondaire spécialisé.	
	Circ. 4235 du 12-12-2012	Circulaire sur le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) . De la démarche au document – Un plan individuel d'apprentissage avec et pour l'élève utile pour la mise en place d'un processus d'intégration.	
	Circ 6506 du 29-01-2018	Maintien des élèves de forme 1 et 2, au-delà de 21 ans dans l'enseignement spécialisé, pour des raisons NON pédagogiques, domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale	
2.1.11 Classes de dépaysement	Circ. 5042 du 29-10-2014	<p>Circulaire relative aux classes de dépaysement et de découverte, en Belgique ou à l'étranger, ainsi qu'aux activités extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'études.</p> <p>Enseignement secondaire Normes d'encadrement (page 9)</p>	

	Circ. 2523 du 05-11-2008	Classes de dépaysement et de découverte, en Belgique ou à l'étranger, et activités extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'études Enseignement fondamental ordinaire Normes d'encadrement (point 8.4.2.)	
	Circ. 2524 du 05-11-2008	Classes de dépaysement et de découverte, en Belgique ou à l'étranger, et activités extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'études Ens. spécialisé fondamental et secondaire Normes d'encadrement (page 12)	
2.2 Axe P.S.E.			
2.2.1 Références légales de base			
	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école.	
	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.	
	A.R. du 13-08-1962	Arrêté royal organique des centres P.M.S. - Obligation des médecins et des APM en matière de soins (art 15), - indépendance du personnel technique par rapport aux établissements scolaires (art 9 et 18), - utilisation des locaux P.M.S. (art 11 §1^{er}, 4 et 5).	

2.2.2. Mise en œuvre des missions P.S.E. dans l'enseignement obligatoire			
2.2.2.1. Suivi médical des élèves	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école (art. 6)	
	A. Gvt. du 13-06-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant les fréquences, le contenu et les modalités des bilans de santé, en application du Décret du 20.12.2001 relatif à la promotion de la santé à l'école : - Fréquence, contenu et modalités des bilans de santé (art 2 et annexe art 2 alinéa 2), - bilans de santé supplémentaires (art.3).	
	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école. Refus de bilan de santé (art.13)	
	A. Gvt. du 13-06-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant les fréquences, le contenu et les modalités des bilans de santé. Modalités du refus de bilan de santé (art.8)	
	A. Gvt. du 13-06-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant les fréquences, le contenu et les modalités des bilans de santé. - Communication aux familles des résultats des bilans de santé (art.7), - transfert de dossier (art.9).	
	A. Gvt. du 28-03-2002	Accompagnement et surveillance des élèves pendant le transport dans l'attente des examens (annexe II, art. 7)	

	Circ. 4888 du 20-06-2014	Circulaire relative aux <i>soins et prises de médicaments</i> pour les élèves accueillis en enseignement ordinaire et en enseignement spécialisé. - Responsabilités, - modalités pratiques, - situations d'urgence, -...	
2.2.2.2. Vaccination	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école : Politique vaccinale (art.6)	
	Circulaire annuelle de rentrée émanant de la D.G.Santé	- Instructions pour l'année scolaire en cours - Informations pratiques : courrier annuel de Provac 02/413 24 59 provac@cF.W.B..be	
2.2.2.3. Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école (art.7)	
	A. Gvt. du 14-07-2011	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant. Obligations face aux situations d'urgence sanitaire	
	A. Gvt. du 22-05-2014	Arrêté du Gouvernement de la C.F. modifiant l'arrêté du Gouvernement de la C.F. du 14 juillet 2011 relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant.	

		Maladies transmissibles pour lesquelles des mesures spécifiques doivent être prises.	
	Circulaire annuelle de rentrée émanant de la D.G.Santé	Dispositif d'urgence sanitaire	30-09 + à chq modif de l'année en cours
		Obligation de signalement de certaines maladies à la DGSanté – MATRA Site MATRA www.wiv-isp.be/matra/cf/connexion.aspx Complément d'informations : Tél : 070/246.046 www.sante.cf.W.B..be Site MATRA www.wiv-isp.be/matra/cf/connexion.aspx Site reprenant la liste des maladies à déclarer : www.wiv-isp.be/matra/CF/liste_matra.aspx	
	Circ. 6355 du 15-09-2017	Stratégie de contrôle de la tuberculose en milieu scolaire 2017-2022. -Identification des élèves primo-arrivants, -descriptif du programme 2012-2014 : www.fares.be	
2.2.2.4. Recueil standardisé de données sanitaires	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école (art.8)	
	Loi du 08-12-1992	Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel	
	A. Gvt. du 03-06-2004	Arrêté du gouvernement de la C.F. organisant le recueil standardisé d'informations sanitaires en application des décrets du 20-12-2001 et du 16-05-2002	
	A. Gvt. du 23-05-2013	Arrêté du gouvernement de la C.F. fixant le modèle de recueil standardisé d'informations sanitaires applicable aux élèves de l'enseignement maternel	

		et primaire et secondaire	
	Circ. 4201 du 29-10-2012	Recueil standardisé d'informations sanitaires et sécurité des données personnelles	
	Circ. annuelle de rentrée émanant de la D.G.Santé	Calendrier des obligations Envoi des données	15-11
2.2.2.5. Promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école. Visites des établissements scolaires (art.5§4) Rapport à rentrer.	Au moins tous les 3 ans
2.2.3. Mise en œuvre des missions P.S.E. dans l'enseignement supérieur hors universités			
2.2.3.1. Suivi médical des étudiants	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités (<i>art.6 § 13</i>)	
2.2.3.2. Mise en place d'un point-santé en H.E.	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités (<i>art.7</i>)	
	A. Gvt. du 03-06-2004	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif aux points- santé, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.	
2.2.3.3. Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités (<i>art. 8 & 12</i>)	
	A. Gvt. du 14-07-2011	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant. Obligations face aux situations d'urgence sanitaire.	

	A. Gvt. du 22-05- 2014	Arrêté du Gouvernement de la C.F. modifiant l'arrêté du Gouvernement de la C.F. du 14 juillet 2011 relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant : Maladies transmissibles pour lesquelles des mesures spécifiques doivent être prises. Site reprenant la liste des maladies à déclarer : www.wiv-isp.be/matra/CF/liste_matra.aspx	
2.2.3.4. Recueil standardisé de données sanitaires	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités (<i>art.9</i>)	
	A. Gvt. du 03-06-2004	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif aux points- santé, en application du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.	
2.2.3.5. Mise en place de programme de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé	Décret du 16-05-2002	Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités (<i>art.5</i>)	
2.2.4. Procédure et conditions d'agrément des Services	A. Gvt. du 28-03-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant la procédure et les conditions d'agrément des services, en application du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités : Conditions techniques d'aménagement et d'équipement des locaux (annexe 1)	
2.2.5. Commission PSE	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école <i>Ch.IV (art. 27 & 28)</i>	

	Circ. annuelle de rentrée Emanant de la D.G.Santé	Missions et composition de la Commission.	
	A. Gvt. du 08-02-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif à la Commission de promotion de la santé à l'école.	
	A. M. du 18-07-2012	Arrêté Ministériel nommant les membres de la Commission de promotion de la santé à l'école	
2.2.6. Liste des SPSE	www.sante.cf.wb.be		
2.3 Documents réglementaires			
2.3.1 Refus de guidance individuelle	Arrêté royal du 13 août 1962	Arrêté organique des centres PMS (<i>art. 16</i>) <i>Modèle de refus de guidance disponible</i>	À la 1 ^{ère} inscription de l'élève
2.3.2 Rapport d'inscription dans l'enseignement spécialisé (attestation+protocole justif.)	Décret du 03-03-2004	Décret organisant l'enseignement spécialisé	
	Circ. 6194 du 22-05-17 et circ. 6326 du 01-09-17 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'Enseignement spécialisé	
	Circ. 4857 du 28-05- 2014	Circulaire concernant l'orientation en enseignement spécialisé. Comment ? Dans quel but ? Approche générale et repères pour un diagnostic différentiel	
	Circ. 4392 du 22-04-13	Rapport d'inscription dans l'enseignement spécialisé : contenu et destinataires	
2.3.3 Annexe à l'attestation d'orientation vers l'enseignement spécialisé	A. du Gt du 29-01-2010	Arrêté du gouvernement de la C.F. relatif à l'annexe à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé	

	Circ. 6194 du 22-05-17 et circ. 6326 du 01-09-17 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'enseignement spécialisé	
	Circ. 3111 du 23-04-2010	Directives relatives à l'annexe à l'attestation d'orientation	
	Circ. 3160 du 04-06-2010	Rectificatif de la Circulaire n° 3111	
2.3.4 Protocole d'intégration	Circ. 6194 du 22-05-17 et circ. 6326 du 01-09-17 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'enseignement spécialisé. Intégrations (Ch. 11)	
	Avis du Conseil supérieur - juin 2011  C.S.C.P.M.S. - Avis n°025 - Conseil supérieur des Centres P.M.S.- Procédures d'intégration - Implication des Centres P.M.S.	Avis sur l'implication des C.P.M.S. dans les procédures d'intégration	
	Circ. 4918 du 27-06-2014	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire - Année scolaire 2014-2015 Intégration (Ch. 2.8)	
2.3.5 Attestations d'avis	Loi sur l'obligation scolaire du 29-06-1983	Loi relative à l'obligation scolaire (<i>Art.1</i>)	
	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire	
2.3.6 Convention de scolarisation à temps partiel	Décret du 11-04-2014	Décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire (<i>chapitre IV art 7</i>)	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire portant sur l'obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance	

		psychologique d'urgence dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la F.W.B. (<i>point 2.1.3 + annexe 4 ter</i>)	
2.3.7 Attestation d'entrée en enseignement spécialisé	Circ 6495 du 16-01-2018	Circulaire relative à l'inscription dans l'enseignement francophone d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou en Communauté germanophone et pour lesquels une attestation d'entrée en enseignement spécialisé est requise	
3 GESTION ET ENCADREMENT DES PERSONNELS			
3.1 Personnels directeur et technique			
3.1.1 Encadrement et normes			
3.1.1.1 Encadrement et normes PMS	Loi du 1er avril 1960	Loi relative aux centres PMS. - Comptage au 15/01 (art.2, §1^{er}, 5°) - Cadre de base (art.3 §1^{er} - art.4, §1^{er}) - Ordre de succession de fonctions (art.3 et 4)	
3.1.1.2 Encadrement et normes PSE (APM et Commis)	A. Gvt. du 30-01-2003	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant les normes relatives au nombre d'emplois d'auxiliaires paramédicaux et du personnel administratif des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française chargés d'assurer la promotion de la santé à l'école dans les établissements scolaires de la Communauté française	
3.1.1.3 Encadrement différencié (CEFA et ISE)	Décret du 19-02-2009 modifié par le Décret du 11-04-2014	Décret organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux. Décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire.	

		<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat pour le CEFA (art 10), - Calcul de l'indice socio-économique tous les 5 ans 	
	A. Gvt. du 14-05-2009	<p>Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le modèle de convention de partenariat entre centres P.M.S., en exécution de l'article 10, § 3, du décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux .</p> <p>Encadrement CEFA</p>	
3.1.1.4 Comptage des élèves en intégration	Loi du 1er avril 1960	Loi relative aux centres PMS (art.2 §1 ^{er} , 1° et 2°)	
	Décret du 03 mars 2004	Décret organisant l'enseignement spécialisé (ch.10)	
3.1.2. Gestion des personnels			
3.1.2.1 Références légales de base	A.R. du 27 juillet 1979	A.R. fixant le statut des membres du personnel technique des C.P.M.S. de la C.F. et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces C.P.M.S.	
	Circ.6248 du 23-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i> Circ. 5776 du 23-06-2016	<p>Circulaire organisation de la rentrée scolaire 2016-2017 des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Lecture des listings de paiement mensuel – compréhension des informations- Codification des documents d'attributions</p>	
3.1.2.2. Opérations statutaires	A.R. du 27-07-1979	<p>Arrêté royal fixant le statut des membres du personnel technique des Centres P.M.S. de la C.F. ch. III- art. 11 à 41 quinques.</p> <p>- Déclaration des emplois vacants -octobre,</p>	

	<p>Circ.4750 du 28-02-2014</p> <p>Circ 5938 du 27-10-2016</p> <p>Circ.6179 du 12-05-2017</p> <p><i>Circulaire annuelle</i></p> <p>Circ.5720 du 17-05-2016</p> <p>Publication au Moniteur belge</p>	<p>- <i>réunion de la Commission de réaffectation -novembre,</i></p> <p>- <i>mutations (1^{er} tour pour les emplois de recrutement et de promotion)- février,</i></p> <p>- <i>demandes d'extension de nomination- mars,</i> Personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles : demandes d'extension de la nomination à titre définitif et demandes d'octroi d'un complément de prestations.</p> <p><i>Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation</i></p> <p>- <i>appel au stage et introduction des demandes de complément de prestations (à titre temporaire) -avril,</i> Appel aux candidats, en qualité de stagiaires, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>- <i>appel aux candidats à une désignation à titre temporaire (recrutement)- mai,</i> Appel aux candidat(e)s à une désignation en qualité de temporaire dans une fonction de membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-</p>	
--	--	---	--

	Circ. 6092 du 01/03/2017	Bruxelles . - appel aux candidats à une fonction de promotion- 1 X par an. - Mutation des directeurs, conseillers psychopédagogiques, auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux	
3.1.2.3 Prestations : horaires, répartitions, obligations de service, congés, vacances	A.R. du 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. Obligations de service (art. 14 à 20)	
	A.R. du 19-05-1981	Arrêté royal relatif aux vacances et aux congés des membres stagiaires ou nommés à titre définitif du personnel technique des centres P.M.S. de l'Etat, des centres de formation de l'Etat et des services d'inspection Arrêté royal modifié annuellement par un arrêté du Gouvernement de la C.F., fixant les périodes de congés annuels.	
	A. Gvt. du 03-12-92	Arrêté du gouvernement de la C.F. relatif à l'interruption de la carrière professionnelle dans l'enseignement et les C.P.M.S. (<i>art. 1^{er} 3° - art 2 §2 2°</i>)	
	Décret du 20-12-1996	Décret relatif à la répartition des prestations dans le cadre de l'interruption de la carrière des membres du personnel de l'Enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux . Répartition des prestations dans le cadre des interruptions de la carrière	

	Décret du 17-07-2002	Décret portant modifications urgentes en matière d'enseignement Répartition des prestations dans le cadre d'horaire à temps partiel	
	Circ.98/09 du 10-03-1998	Horaire des prestations et formation en cours de carrière du personnel des Centres P.M.S.	
	Circ. 5740 du 31-05-2016	Vade-mecum : congés, disponibilités, et absences réglementairement autorisées des membres du personnel technique des C.P.M.S . de l'enseignement organisé par la F.W.B.	
3.1.2.4 Evaluation des membres du personnel	A.R. du 27-07- 1979	Arrêté royal fixant le statut des membres du personnel technique des C.P.M.S. de la C.F. - Rapport sur la manière de servir du personnel technique temporaire (art. 22)- À partir de 6 mois de prestation, ATTENTION ! Rapport négatif - Rapport de stage (art. 34 à 37), - Bulletin de signalement (art. 54 à 65), - Fiche individuelle (art 57-58).	En cours d'année ou au + tard le 31-08 Avt fin juin À la fin du stage Entre le 15 et le 31/05
	Circ. 1869 du 11-05-2007	Circulaire portant sur le personnel technique temporaire, stagiaire et définitif des centres psycho-médico-sociaux et personnel administratif et personnel de maîtrise, gens de métier et de service. Evaluations.	
	Circ.5250 du 07-05-2015	Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Bulletin de	

		signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.	
	Circ. 5303 du 19-06-2015	Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles désignés à titre temporaire se sont acquittés de leurs tâches	
	A. Gvt. du 19-09-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le modèle du bulletin de signalement et de la fiche individuelle du membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, nommé à titre définitif	
	A. Gvt. du 18-10-2002	Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le modèle du rapport sur la manière dont le membre du personnel technique des C.P.M.S. de la C.F., stagiaire, s'est acquitté de sa mission	
3.1.2.5 Sanctions disciplinaires	A.R. du 27-07-1979	Arrêté royal fixant le statut des membres du personnel technique des Centres P.M.S. de la C.F. - Rappel à l'ordre (art. 131), - réprimande (art. 131), - retenue sur traitement (art. 132), - suspension disciplinaire (art. 133), - mise en non activité disciplinaire (art. 135), - démission disciplinaire, - révocation.	
3.1.3 Frais de transport, de séjour	Décret du 17-07-2003	Décret relatif à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacements en transport en commun	

	Circ. 5976 du 02-12-2016	public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette. Trajets domicile - résidence administrative Intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transport en commun public et / ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel	
	Circ.3556 du 09-05-2011	Circulaire relative à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette. Modalités et modèles de demande de remboursement des frais de déplacement et de déclaration de créance	déclaration de créance ds les 2 mois qui suivent
	Circ. 856 du 19-05-2004	Circulaire relative aux frais de parcours de la résidence administrative/école ou lieu de travail pour le personnel technique et administratif.	au plus tard le 15/12
	Circ. 3202 du 29-06-2010	Circulaire concernant l'obligation pour les chefs d'établissement d'obtenir l'autorisation de prélever leurs frais de déplacement et (ou) de séjour sur les dotations. Frais de parcours et de séjour pour les directions	Tous les trimestres
3.1.4. Accidents du travail	Circ. 4746 du 25-02-2014	Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement	
	Circ. 5507 du 03-12 - 2015	Accidents du travail - - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour	

	+ Circ. 5641 du 04-03-2016	des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.	
	Circ.2109 du 21-11-2007	Accidents du travail et maladies professionnelles – <i>Prestations réduites pour raison de santé</i>	
	Voir « Sécurité et hygiène » chapitre 4.6.11	Accident du travail. <i>Procédure de remboursement des frais médicaux et assimilés</i>	
3.1.5. Violence et harcèlement	Loi du 06-02-2007 modifiant la loi du 04-08 1996 Voir : http://www.cesi.be/fr	Loi relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en ce qui concerne les procédures judiciaires	
	A. R. du 17-05- 2007	AR relatif à la prévention de la charge psycho sociale occasionnée par le travail dont la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail	
	Circ. 1836 du 11-04-2007	Informations des membres du personnel des établissements au sujet des droits des victimes d'actes de violence	
	Circ. 375 du 05-09-2002	Actes de violence et harcèlement – déclarations et plaintes	
	Circ. 3802 du 25-11-11	Guide de procédure face à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail – Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail	

	Circ. 3696 du 29-08-11 Circ. 3779 du 27-10-11 Erratum	Nouvelles missions du SGEOF.W.B. au 11/09/11, relatives à la gestion des dossiers disciplinaires et des dossiers concernant la problématique du harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'école	
3.1.6. Maladies professionnelles	Circ.3802 du 25-11-2011		
	Circ. 2109 du 21-11-2007	Accidents du travail et maladies professionnelles – Prestations réduites pour raison de santé	
3.1.7. Tutelle sanitaire			
3.1.7.1 Références légales de base	A. R. du 28-05-2003	Arrêté royal relatif à la surveillance de la santé des travailleurs	
	Décret du 08-05-2003	Décret modifiant les dispositions applicables en matière de congés et organisant la protection de la maternité.	
3.1.7.2 Médecine du travail	http://www.spmtarista.be/fr et www.arista.be Voir « Sécurité-hygiène » chapitre 4.6.11 Circ. 5869 du 07-09-2016	Sites du Service de Prévention et de Médecine du Travail Médecine du travail - documents relatifs aux listes du personnel. Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail	
	Loi du 28-01-2003	Loi relative aux examens médicaux dans le cadre des relations de travail	

	A. R. du 28-05-2003	<p>Arrêté royal relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Demande d'évaluation de santé préalable (art.26 à 29),</i> - <i>demande d'évaluation de santé périodique (art. 30 à 34)</i> - <i>demande d'examen de reprise de travail-(art.35 à 36 bis),</i> - <i>examen de pré-reprise de travail (art.16bis§4),</i> - <i>consultation spontanée (art. 37),</i> - <i>demande d'examen médical dans le cadre de la protection de la maternité et de l'écartement des femmes enceintes et allaitantes (art 44).</i> 	
	Loi du 04-08-1996	<p>Code du bien- être au travail</p> <p><i>Surveillance des conditions de travail des travailleurs</i></p>	
3.1.7.3. Maladies : absences, congés, disponibilités - règles	Décret du 05-07-2000	Régime des congés et de disponibilité pour maladie ou infirmité	
	Circ 6285 du 24-07-2017	<p>Modification de l'adresse courrier du certificat médical de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé.</p> <p>MEDCONSULT A l'attention du Médecin coordinateur Boîte postale 10018 1070 BRUXELLES</p>	
	Circ. 4646 du 03-12-2013	Innovations dans les procédures de mode de transmission de certificats médicaux Nouveaux certif. médicaux	
	Circ. 4937 du 23-07-2014	Nouveaux certificats médicaux et n° de télécopie de l'organisme de contrôle de maladie	

		MEDCONSULT.	
	Circ. 4940 Erratum à la Circ. 4937	Numéro de télécopie : 09/280 44 53	
	Circ. 5740 du 31-05-2016 <i>Circulaire annuelle</i>	Vade-mecum : congés, disponibilités, et absences réglementairement autorisées des membres du personnel technique des C.P.M.S. de l'enseignement organisé par la F.W.B.	
	Circ. 4069 du 26-06-2012	Contrôle des absences pour maladie des membres des personnels de l'enseignement en C.F. Instructions et informations complètes	
	Circ. D199906171 du 17-06-1999	Maladies graves et de longue durée.	
	Circ. A/98/17 du 07-12-1998	Information à communiquer aux membres de l'inspection	
3.1.7.4 Protection de la maternité	A.R. du 02-05-1995	Arrêté royal concernant la protection de la maternité	
	Circ. 5740 du 31-05-2016 <i>Circulaire annuelle</i>	Vade-mecum : congés, disponibilités, et absences réglementairement autorisées des membres du personnel technique des C.P.M.S. de l'enseignement organisé par la F.W.B.	
	Circ. 478 du 06-03-2003	Procédure d'introduction d'une demande d'écartement dans le cadre de la protection de la maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)	
	Circ. 5753 du 06-06-2016	Interruptions de la carrière professionnelle dans l'enseignement et les centres PMS	
	Circ. 5205 du 17-03-2015	Mesures de protection de la maternité concernant les membres du personnel enseignant et assimilés.	
3.1.7.5 Protection des étudiants stagiaires dans les fonctions C.P.M.S.	A.R. du 21-09-2004	Arrêté royal du 21 septembre 2004 relatif à la protection des stagiaires – Charge du suivi médical des élèves stagiaires	

	Circ. 1037 du 04-01-2005	Circulaire d'application de l'Arrêté royal du 21 septembre 2004 relatif à la protection des stagiaires – Charge du suivi médical des élèves stagiaires. - Analyse des risques et mesures de prévention, - surveillance de santé, - évaluation de santé préalable, -...	
	Circ. 1256 du 13-10-05	Dispositions pratiques pour l'application du décret PSE. Elèves stagiaires : point 3	
	Circ. 640 du 02-10-2003	C.P.M.S de la C.F. –Dispositions pratiques pour l'application du décret P.S.E. en 2003-2004 Dépistage de la tuberculose	
3.1.7.6	Contrôle des absences	Circ. 4069 du 26-06-2012	Contrôle des absences pour maladie des membres des personnels en C.F. Instructions et informations complètes
		Circ. 4646 du 03-12-2013	Innovation dans les procédures de mode de transmission de certificats médicaux Nouveaux certif. médicaux +numéro de télécopie
		Circ. 4937 du 23-07-2014 Circ. 4940 Erratum à la Circ. 4937	Nouveaux certificats médicaux et n° de télécopie de l'organisme de contrôle de maladie MEDCONSULT.
3.1.7.7	Service d'expertise (MEDEX)	Loi du 03-07-1967	Loi sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnels dans le secteur public.
		A. R. du 24 -01-1969	Arrêté royal relatif à la réparation, en faveur des membres du personnel du secteur public, des

		dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail.	
	A.R. du 05-01-1971	Arrêté royal relatif à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles dans le secteur public	
	Décret du 05-07-2000	<p>Décret fixant le régime des congés et de disponibilité pour maladie ou infirmité de certains membres du personnel de l'enseignement.</p> <p>-Congés pour prestations réduites dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle,</p> <p>-examen médical dans le cadre d'une éventuelle déclaration d'inaptitude physique (examen médical au service Pensions de Medex),</p> <p>- Reconnaissance d'une maladie grave et de longue durée (art. 15).</p> <p>Voir aussi les sites suivants :</p> <p>Site du Medex : http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/MedicalExpertise/governmentemployee/index.htm#.U10mzVeK_-p</p> <p>Site de la médecine du travail de la CF : http://www.medecinedutravail.cf.W.B..be</p>	
3.1.8. Déclaration DIMONA	Circ. 3124 du 03-05-2010 Circ. 3137 du 10-05-2010 Circ. 3238 du 11-08-2010 Circ. 3346 du 20-10-2010 Circ. 5790 du 28-06-	<p>Instauration de la New DIMONA</p> <p>New DIMONA : Précisions de l'ONSS</p> <p>New DIMONA : Incidences sociales</p> <p>New DIMONA : encodage pas à pas</p> <p>Application DDRS : rappel des règles d'encodage des DIMONA et des déclarations des risques</p>	

	2016	sociaux (DRS) secteur chômage	
3.1.9. Indemnité pour frais funéraires	A.R. du 21-05-1965	Arrêté réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires en cas de décès d'un membre du personnel des Ministères.	
	A.R. du 19-06-1967	Arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires en cas de décès de certains membres du personnel ressortissant au Ministère de l'Education nationale et de la Culture	
	A.R. du 19-02-1970	Arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires en cas de décès d'un membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat	
	Circ. 2433 du 03-09-2008	Accidents du travail et maladies professionnelles – Droits des proches d'une victime décédée Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement	
	Circ.4713 du 19-02-2014 Circ 6555 du 23-02-2018 :	Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Rencontre des Relais sociaux avril 2018	
	Circ.5293 du 17-06-2015 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de la rentrée scolaire 2015-2016 des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles	
	Circ. 6248 du 23-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2016-2017 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie	

		Bruxelles	
3.2 Personnels administratif et ouvrier (PAPO)			
3.2.1. Encadrement et normes			
3.2.1.1. Personnel administratif	A. Gvt. du 30-01-2003	Arrêté du Gt du gouvernement fixant les normes relatives au nombre d'emplois d'auxiliaires paramédicaux et du personnel administratif des centre P.M.S. de la C.F. chargés d'assurer la promotion de la santé à l'école dans les établissements scolaires de la C.F. Attribution de personnel administratif dans les centres PMS chargés d'assurer la promotion de la santé à l'école dans les établissements scolaires de la Communauté française	
	Décret du 28-02-2013	Décret portant diverses dispositions statutaires en matière d'enseignement organisé par la C.F. Modification statutaire : attribution d'un quart temps de prestations hebdomadaires à un commis chargé de la comptabilité du centre (barème « correspondant-comptable » pour les commis nommés à partir du 28/02/2013 et ayant les titres requis) (art.112)	
3.2.1.2. Personnel ouvrier	Décret du 12-05-2004	Décret fixant le statut des membres du personnel	

		administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la C.F.	
3.2.2. Gestion des personnels	Décret du 12-05-2004	Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la C.F.	
	Circ. 4895 du 20-06-2014	Application du décret du 12 mai 2004 aux membres du personnel ouvrier des Centres psycho-médico-sociaux de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	
	Circ. 6264 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de la rentrée scolaire des membres du personnel administratif, de maîtrise, gens de métier et de service des établissements et des C.P.M.S. organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.	
3.2.3. Prestations : horaires, répartitions, obligations de service, congés, vacances,...	Décret du 12-05-2004	Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la C.F.	
	Circ. 5754 du 08-06-2016 <i>Circulaire annuelle</i>	Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la F.W.B. pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de métier et de service (PAPO).	
	Circ. 6472 du 21-12-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2018	
	A.R. du 23-05-1967	Arrêté royal fixant les règles de calcul de la durée des prestations à prendre en considération pour les	

		travaux de cuisine, de restaurant et d'entretien dans les établissements d'enseignement de l'Etat	
3.2.4. Opérations statutaires			
3.2.4.1 Références légales de base	Circ. 2869 du 15-09-2009	Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel administratif de l'enseignement obligatoire organisé par la F.W.B. soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires	
	Circ. 2873 du 15-09-2009	Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel ouvrier de l'enseignement obligatoire organisé par la F.W.B. soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires	
3.2.4.2 Recrutement	Circ. 6515 du 02-02-2018 <i>Circulaire annuelle</i> Circ. 6258 du 28-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire à des fonctions de personnel administratif dans les établissements d'enseignement (excepté les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts) et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement de personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2016-2017	
	Circ. 6461 du 12-12-	Engagement de personnel ouvrier dans le cadre	

	2017	d'embauche du plan Activa	
	Circ. 1190 du 25-07-2005	Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française – Dispositions relatives à la désignation des membres du personnel ouvrier et à l'octroi d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire aux membres du personnel administratif et aux membres du personnel ouvrier	
	Circ. 5118 du 16-01-2015	Service des désignations	
3.2.4.3 Changement d'affectation, complément de prestations et extension de la nomination	Circ. 1379 du 27-02-2006	Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la F.W.B. <i>Déclaration de vacance d'un emploi</i>	
	Circ. 6517 du 02-02-2018 <i>Circulaire annuelle</i> + addendum circ 6551 du 22/2/18	Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - membres des personnels administratifs - changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone - demande d'extension de nomination - demande d'obtention d'un complément de prestation	
	Circ.6077 du 22-02-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Personnel ouvrier : changement d'affectation	

3.2.5. Evaluation des membres du personnel	Décret du 12-05-2004	<p>Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la C.F.</p> <p>-Rapport sur la manière de servir du personnel, désigné à titre temporaire (art. 32 à 34),</p> <p>- rapport de stage (art. 49 à 51),</p> <p>- bulletin de signalement (art. 63),</p> <p>- fiche individuelle</p>	<p>En cours d'année ou au + tard le 31-08</p> <p>Après 6 mois + prolongation max. 3 mois</p> <p>Du 15 au 31 -05</p> <p>A tout moment</p>
	Circ. 2325 du 02-06-2008	<p>Circulaire relative au personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'ens. organisés par la C.F. - Rapports défavorables consécutifs</p> <p>Applicable au personnel temporaire.</p>	
	A. Gvt. du 02-06-2004	<p>Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le modèle de rapport sur la manière de servir du membre du personnel « PAPO » des établissements scolaires et des C.P.M.S. organisés par la CF, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche.</p>	<p>Après une activité de service de 6 mois au moins -entre le 1^{er} mars et le 31 août</p>
	A. Gvt. du 02-07-07	<p>Arrêté du Gouvernement de la C.F. fixant le modèle du rapport motivé sur la manière dont le membre du personnel « PAPO », stagiaire, s'est acquitté de sa tâche</p>	<p>A l'issue du stage</p>
	A.M. du 12-04-1967	<p>Arrêté ministériel fixant le modèle du bulletin de</p>	<p>Entre le 15 et le 31 mai de</p>

		signalement et le modèle de la fiche individuelle des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'État .	l'année en cours
	Circ.5250 du 07-05-2015	Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.	
3.2.6. Sanctions disciplinaires	Décret du 12-05-2004	Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la C.F. <ul style="list-style-type: none"> - Rappel à l'ordre et la réprimande (art. 97), - retenue sur traitement (art. 98), - suspension disciplinaire (art. 99), - mise en non activité disciplinaire (art. 100), - démission disciplinaire, - révocation. 	
3.2.6.1. Licenciement	Circ. 4220 du 22-11-2012	Procédure applicable au licenciement des membres du personnel administratif des établissements de l'enseignement organisé par la F.W.B.	
	Circ. 2324 du 02-06-2008	Modification à l'AR du 01/12/70 fixant le statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel de maîtrise,...)	
3.2.7. Statut pécuniaire	Circ. 1212 du 26-08-2005	Modification aux arrêtés royaux du 15 avril 1958 (art.17) et du 1 ^{er} décembre 1970 (art.14) fixant le statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel de maîtrise,...)	

		Statut pécuniaire	
	Circ. 2001 du 27-08-2007	Circulaire relative au système de protection contre la saisie et la cession. Concerne les traitements et les allocations familiales versés à charge de la dotation Concerne les traitements et les allocations familiales versés à charge de la dotation et le système de protection contre la saisie et la cession.	
	Circ. 2954 du 08-12-2009	Personnel administratif : application des dispositions prévues par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif et du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française : domaine de compétence des Commissions zonales et de la Commission interzonale	
3.2.8. Frais de transport, de séjour	Décret du 17-07-2003	Décret relatif à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacements en transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette Concerne les trajets domicile-résidence administrative	
	Circ.3556 du 09-05-2011	Circulaire relative à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette Modalités et modèles de demande de remboursement des frais de déplacement et de déclaration de créance	déclaration de créance dans les 2 mois qui suivent
	Circ. 856 du 19-05-2004	Circulaire relative aux frais de parcours de la	au plus tard le 15/12

		résidence administrative/école ou lieu de travail pour le personnel technique et administratif	
3.2.9. Accidents du travail	Circ. 4746 du 25-02-2014	Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement (voir p.64)	
	Circ. 5507 du 03-12-2015 + Circ. 5641 du 04-03-2016	Accidents du travail - - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.	
	Circ. 2109 du 21-11-2007	Accidents du travail et maladies professionnelles – Prestations réduites pour raison de santé	
	Voir « sécurité et hygiène » chapitre 4.6.11	Accidents du travail : procédure de remboursement des frais médicaux et assimilés	
3.2.10 Violence et harcèlement	Circ. 375 du 05-09-2002	Actes de violence et harcèlement – déclarations et plaintes	
	Circ. 3802 du 25-11-2011	Guide de procédure face à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail – Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail	
	Circ. 3696 du 29-08-2011 Circ. 3779 du 27-10-2011 Erratum	Nouvelles missions du SGEOF.W.B. au 11/09/11, relatives à la gestion des dossiers disciplinaires et des dossiers concernant la problématique du harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'école + du 27/10/11	
3.2.11 Maladies professionnelles	Circ. 2109 du 21-11-2007	Accidents du travail et maladies professionnelles – Prestations réduites pour raison de santé	

3.2.12. Tutelle sanitaire			
3.2.12.1. Médecine du travail	www.arista.be Voir aussi chapitre 4.6 Sécurité et hygiène	Sites du Service de Prévention et de Médecine du Travail	
	Loi du 28-01-2003	Examens médicaux dans le cadre des relations de travail	
	A. R. du 28-05-2003	Arrêté Royal relatif à la surveillance de la santé des travailleurs - <i>Demande d'évaluation de santé préalable (art.26 à 29),</i> - <i>demande d'évaluation de santé périodique(art. 30 à 34),</i> - <i>demande d'examen de reprise de travail(art.35 à 36 bis),</i> - <i>examen de pré-reprise de travail (art.16bis§4),</i> - <i>consultation spontanée (art.37),</i> - <i>demande d'examen médical dans le cadre de la protection de la maternité et de l'écartement des femmes enceintes et allaitantes (art 44)</i>	
	Loi du 4 août 1996	Code du bien- être au travail Surveillance des conditions de travail des travailleurs	
3.2.12.2. Maladies : absences, congés, disponibilités - règles		MEDCONSULT Boîte postale 10018 1070 BRUXELLES	
	Circ. 5754 du 07-06-2016 <i>Circulaire annuelle</i>	Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la F.W.B.pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de	

		métier et de service (PAPO)	
	Circ. 4069 du 26-06-2012	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel – Instructions et informations complètes	
	Circ. 4646 du 03-12-2013	Innovation dans les procédures de transmission des certificats médicaux	
	Circ. 4937 du 23-07-2014 Circ. 4960 : Erratum	Nouveaux certificats médicaux et nouveau n° de télécopie	
	Circ.D199906171 du 17-06-1999	Maladies graves et de longue durée	
	Circ. 4942 du 31-07-2014	Documents relatifs aux listes du personnel – Médecine du travail – mise à jour des tableaux	
	Circ. 140 du 05-09-2001	Médecine du travail – Dispositions applicables aux membres du personnel relevant du Comité secteur IX du Ministère	
	Circ. 4483 du 01-07-2013	Médecine du travail : documents relatifs aux listes du personnel	
3.2.12.3 Protection de la maternité	A.R. du 02-05-1995	Arrêté royal concernant la protection de la maternité	
	Circ. 5298 du 17-06-2015 <i>Circulaire annuelle</i>	Vade-mecum : congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la F.W.B. pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de métier et de service (PAPO)	
	Circ. 5205 du 17-03-2015	Mesures de protection de la maternité	
	Circ. 478 du 06-03-2003	Procédure d'introduction d'une demande d'écartement dans le cadre de la protection de la	

		maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)	
3.2.12.4 Contrôle des absences	Circ. 1571 du 23-08-2008	Demandes de contrôle en cas d'absence pour maladie – Mise sous contrôle spontané	
	Circ. 4069 du 26-06-2012	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel – Instructions et informations complètes	
3.2.12.5 Service d'expertise (MEDEX)	Loi du 03-07-1967	Loi sur la prévention ou la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnels dans le secteur public.	
	A. R. du 24 -01-1969	Réparation, en faveur des membres du personnel du secteur public, des dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail	
	A.R. du 05-01-1971	Réparation des dommages résultant des maladies professionnelles dans le secteur public	
	Décret du 05-07-2000	Régime des congés et de disponibilité pour maladie ou infirmité Examen médical dans le cadre des accidents du travail et des maladies professionnelles. - Congés pour prestations réduites dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, - examen médical dans le cadre d'une éventuelle déclaration d'inaptitude physique - examen médical au service pensions de Medex, - reconnaissance d'une maladie grave et de	

		<p>longue durée (art. 15).</p> <p>Voir aussi les sites suivants :</p> <p>Site du Medex : http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/MedicalExpertise/governmentemployee/index.htm#.U10mzVeK_p</p> <p>Site de la médecine du travail de la CF : http://www.medecinedutravail.cf.W.B..be</p>	
3.2.13. Déclaration DIMONA	<p>Circ. 3124 du 03-05-2010</p> <p>Circ. 3137 du 10-05-2010</p> <p>Circ. 3238 du 11-08-2010</p> <p>Circ. 3346 du 20-10-2010</p> <p>Circ. 5790 du 28-06-2016</p>	<p>Instauration de la New DIMONA</p> <p>New DIMONA : Précisions de l'ONSS</p> <p>New DIMONA : Incidences sociales</p> <p>New DIMONA : encodage pas à pas</p> <p>Application DDRS : rappel des règles d'encodage des DIMONA et des déclarations des risques sociaux (DRS) secteur chômage</p>	
3.2.14. Indemnité pour frais funéraires (21)	A.R. du 21-05-1965	Arrêté réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraire en cas de décès d'un membre du personnel des Ministères	
	A.R. du 19-06-1967	Arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires en cas de décès de certains membres du personnel ressortissant au Ministère de l'Education nationale et de la Culture	
	A.R. du 19-02-1970	Arrêté royal réglant l'octroi d'une indemnité pour frais funéraires en cas de décès d'un membre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de l'Etat	

	Circ. 2433 du 03-09-2008	Accidents du travail et maladies professionnelles – Droits des proches d’une victime décédée Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement	
	Circ.4713 du 19-02-2014 Circ 6555 du 23-02-2018 :	Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Rencontre des Relais sociaux avril 2018	
	Circ. 6248 du 23-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de la rentrée scolaire des membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles	
	Circ. 6260 du 29-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de la rentrée scolaire ou académique des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d’enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie Bruxelles	
3.2.15. Pension	Circ. 6017 du 10-01-2017 Circ. 6033 du 25-01-2017	Vade-mecum : Pension de retraite et pension de survie des membres du personnel nommés à titre définitif ou assimilés (stagiaires) de l’enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles Mesures d’aménagement de fin de carrière – disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) – régime des pensions du secteur public.	
3.3 Médecins			
3.3.1. Missions	A.R. 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. (<i>art. 15</i>)	

	Décret du 20-12-2001	Décret relatif à la promotion de la santé à l'école Communication des conclusions du bilan de santé individuel des élèves (art. 13 §3)	
3.3.2. Statut administratif			
3.3.2.1 Procédures de recrutement	Circ. 99/26 du 18-08-1999	Recrutement de nouveaux médecins. -Procédure, -convention d'engagement.	
	Instructions de la D.G.E.O. 02-03-2006	Recrutement de nouveaux médecins – modification de procédure	
	A. Gvt. du 17-02-2006	Arrêté du Gouvernement de la C.F. relatif au stage formatif court des médecins scolaires.	
	Circ. 2000/01 du 17-01-2000	Lettre Circulaire de la D.G.E.O. relative au stage d'accueil des médecins P.M.S. (stage non rémunéré)	
	Lettre Circulaire 13-03-2000	Lettre Circulaire de la D.G.E.O. relative au stage des médecins (modèle de rapport de stage)	
3.3.2.2 Affectation	Loi du 1er avril 1960	Loi relative aux C.P.M.S. (art. 3 § 3)	
3.3.2.3 Limite d'âge	Age limite : loi fédérale	résiliation de convention -limite d'âge...	
3.3.2.4 Cessation de fonction	Circ. 17-01-2000	résiliation de convention -limite d'âge...	
3.3.3. Statut pécuniaire			
	A.M. du 18-03-1974	Arrêté ministériel relatif à la fixation du montant des honoraires médicaux des médecins attachés aux C.P.M.S de l'Etat	
	A.M. du 13-08-1974	Arrêté ministériel attribuant une allocation aux médecins des C.P.M.S. <i>Participation aux séances de la Commission d'avis des médecins ou aux séminaires organisés par</i>	

		<i>cette commission.</i>	
	Lettre Circ. du 10-08-2012	Lettre Circulaire de la D.G.E.O. relative à l'indexation des honoraires	
3.3.4. Commission d'Avis des Médecins (CAM)	A.M. du 15-04-1971 A.Gt du 17-02-2006	La Commission d'Avis des Médecins est un groupe de travail composé de médecins des CPMS. Rôles : <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à toute demande d'avis ; - Répondre à toute demande d'avis concernant les consultations en CPMS ; - Organiser les stages d'accueil des nouveaux médecins CPMS ; - Faire des enquêtes auprès des médecins CPMS ; - Présider des séminaires annuels de perfectionnement pour les médecins. - 	
3.3.5. Intervention d'un médecin spécialiste	Décret du 03-03-2004	Décret relatif à l'enseignement spécialisé (<i>art 12 § 1,2^e</i>)	
3.4 Formation continuée			
3.4.1. Personnel technique	Décret 11-07-2002	Décret relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière Formation volontaire : 20 demi-jours pour les agents PMS – modification par décret du 11-04-2014	
	Circ. 6064 du 15-02-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Formations en cours de carrière-C.P.M.S.- règles comptables	
3.4.2. Personnel administratif	Décret du 12-05-2004	Décret fixant le statut des membres du personnel	

		administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la C.F. (Chap. 10 - art 168/1 à 168/3)	
3.5 Encadrement et soutien			
3.5.1 Service de conseil et de soutien pédagogique	Décret du 08-03-2007	Décret relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la CF, aux cellules de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignant subventionné par la CF et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques.	
3.5.2 Dispositif d'aide aux Chefs d'établissement	Circ. 4969 du 01-09-2014	Dispositif d'aide aux chefs d'établissement. - Aide administrative (gestion financière et matérielle), - aide pédagogique, - aide relationnelle (relations interpersonnelles, élaboration du projet d'établissement, événements d'exception, accueil et accompagnement des professeurs entrants).	
3.6 Service de l'Inspection des C.P.M.S.			
	Décret 08-03-2007	Décret relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la CF, aux cellules de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement subventionné par la CF et au statut des membres du personnel du service général de	

	Circ 5689 du 26-04-2016	l'inspection et des conseillers pédagogiques. Attributions des membres du Service général de l'Inspection	
4 GESTION COMPTABLE ET MATERIELLE			
4.1 Archivage			
	Loi du 24-06-1955	Loi relative aux archives	
	Tableau de gestion	<p>Archivage des dossiers PMS et PSE des élèves – page 19</p> <p>Conservation des documents comptables – page 9</p> <p>Comptes recettes – page 9</p> <p>Sécurité et Hygiène – pages 19 et 20</p> <p>Archivage des dossiers des médecins et ouvriers contractuels</p>	<p>30 ans à partir de la date de naissance</p> <p>10 ans</p> <p>30 ans</p> <p>Voir tableau de gestion</p> <p>durée indéterminée</p>
		<p>Autorisation de destruction des dossiers élèves : à adresser aux Archives de l'Etat http://www.arch.be/index.php?l=fr</p> <p>Sociétés chargées de la destruction des documents : http://www.pagesdor.be/destruction-d-archives-conservation-d-archives/</p>	

4.2 Assurances			
4.2.1 Responsabilité civile du personnel		<p>Contrat d'assurance collective souscrite par le Ministère chez ETHIAS.</p> <p>Cette assurance couvre tout dommage corporel entraîné par un accident dans la mesure où la responsabilité civile d'un membre du personnel est engagée.</p> <p>Est exclue du contrat la responsabilité civile de l'agent P.M.S. en tant que conducteur de véhicule.</p>	
	A.Gt du 28-03-2002	Transport des élèves en vue des bilans de santé (annexe II art. 7)	
4.2.2 Accidents corporels	A.R. du 24-01-1969	Arrêté royal relatif à la réparation, en faveur des membres du personnel du secteur public, des dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail	
4.2.3. Assurance du mobilier		Il est vivement conseillé de contracter une assurance (notamment pour le vol du matériel)	
4.2.4 Assurance de l'immobilier		Signaler tout dégât à la Direction régionale compétente du Service général des Infrastructures scolaires de la FWB (SGISFWB)	
4.3 Comptabilité			
	Circ. 2202 du 19-02-2008	Rôles et responsabilités du chef d'établissement et du comptable en matière de gestion comptable	
	Circ. 4870 du 12-06-2014	Pilotage des établissements scolaires en matière de gestion comptable	
4.3.1. Retenues O.N.S.S	Loi du 27-06-1969	Loi révisant l'arrêté-loi du 28-12-1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (mise à jour le 06-	

		06-2014). Brochure du Service Public Fédéral (S.P.F.) : « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale » http://www.securitesociale.fgov.be/docs/fr/publications/alwa/alwa2013_jan_fr.pdf - Déclaration trimestrielle- DMFA - Paiement des cotisations	1 ^{er} trim. : 30-04 2 ^e trim. : 31-07 3 ^e trim. : 31-10 4 ^e trim. : 31-01
4.3.2. Précompte professionnel		La déclaration se fait sur le site finprof : http://ccff02.minfin.fgov.be/CCFF_Authentication/getFormLogin.do;FINPROF_JSESSIONID=g7CfSwrDwyJh3J6jTXVsJjnT92nr0ZvTpQMnpBX7NPLPPhNtvQ8X!586924555?supportedMethods=certificate,eID&v=3 Le versement se fait sur : Finprof : Précompte Professionnel : http://ccff02.minfin.fgov.be/CCFF_Authentication/getFormLogin.do;FINPROF_JSESSIONID=tMkdSMHcPVvRCd1y98tpKFy1xMzc05NGVpCSyysKTxpWQpcJYI6L!997305964?supportedMethods=certificate,eID&v=3	1 ^{er} trim.: 15-04 2 ^e trim.: 15-07 3 ^e trim. : 15-10 4 ^e trim. Acompte 15-12 Solde:15-01
4.3.3 Déclaration Dimona	Circ. 3124 du 03-05-2010 Circ. 3137 du 10-05-2010 Circ. 3238 du 11-08-2010 Circ. 3346 du 20-10-2010 Circ. 5790 du 28-06-2016	La New Dimona : encodage pas à pas. Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » pour la déclaration des risques sociaux. - C131A : encodage électronique - C78.3 et C131B : procédure de modification Application « DDRS » - Formations destinées aux Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs	

		Déclaration possible sur le site Web commun de la sécurité sociale : www.securitesociale.be	
4.3.4 Fiscalité			
4.3.4.1. Médecins	http://www.minfin.fgov.be	Fiche 281.50 –Honoraires des médecins (brut)	A partir de février
4.3.4.2. Trajets domicile-travail, en transports en commun ou bicyclette	http://www.minfin.fgov.be	Fiche 281.10	A partir de février
4.4 Infrastructure			
4.4.1 Obligation en matière de locaux	A.R. du 13-08-1962	Arrêté royal organique des C.P.M.S. - Local mis à disposition du centre (art. 11§6)	
4.4.2. Occupation des bâtiments	Circ. 2135 du 08-01-2008 Circ. 5409 du 15-09-15	Inventaire des situations d'occupation conjointe des bâtiments d'enseignement... 1. Occupation conjointe à titre permanent ou récurrent de bâtiments scolaires : - soit par deux niveaux d'enseignement relevant du même pouvoir organisateur. - soit par deux niveaux d'enseignement relevant de pouvoirs organisateurs différents ou par des tiers non scolaires (associations non commerciales) ; 2. Occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers	
		Envoyer une copie de toute convention signée en vertu de la circulaire n° 5409 du 15-09-15 à la Direction régionale des Infrastructures compétente et au Service générale de l'Enseignement organisé par la FWB	
4.4.3. Entretien	Circ. 5245 du 30-04-15	Règlement Administratif d'Entretien (R.A.E.) Le SGISFWB met à la disposition des Chefs d'établissement un guide synthétique sous forme de calendrier reprenant les règles élémentaires en matière d'entretien locatf des bâtiments et des	

		<p>abords, voir : http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/agi/upload/agi_super_editor/agi_editor/documents/RA/Calendarier_scolaire_de_l_entretien_locatif_des_batiments_et_abords_-_version_mise_en_ligne.pdf&hash=7dab70af7aa3e1a354ce4868439c508968d255e6 Cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du RAE.</p>	
4.4.4. Travaux	<p>Circ. 3162 du 07-06-10</p> <p>Circ 2551 du 10-12-08</p>	<p>Travaux effectués à l'initiative des établissements scolaires Contact : SGISFWB- lien hyper texte : http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=233 Procédure d'octroi d'une intervention financière de la FWB relative au programme prioritaire en faveur des bâtiments scolaires –signaler les besoins aux Directions générales qui gèrent entièrement la procédure d'octroi de l'intervention financière du PPT</p>	
4.5 Inventaire			
	<p>A.R. 29-12-1984 http://www.galilex.cF.W.B..be/document/pdf/10850_000.pdf</p>	<p>Arrêté royal relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'enseignement de l'Etat Tenue de l'inventaire patrimonial</p>	
	<p>Circ. 2202 du 19-02-2008</p>	<p>Rôles et responsabilités du chef d'établissement et du comptable en matière de gestion comptable Page 7 - Rôle du comptable</p>	31/12
	<p>Circ. 2202 du 19-02-</p>	<p>Guide d'utilisation Logicompta</p>	

	2008 Logicompta	Chapitre 11 X1 Tenue de l'inventaire patrimonial	
4.6 Marchés publics			
	Loi du 15-06-2006	Loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services	
	Loi du 17-06-2013	Loi relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;	
	A.R. du 15-07-2011	Arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.	
	A. R. du 14-01-2013	Arrêté royal établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics	
	Circ. 4395 du 24 -04-2013	Circulaire relative à la "Procédure d'achat de fournitures, de travaux et de services pour les établissements du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles".	
		<p>Modèles de documents accessibles sur internet http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=_marchespublics&profil=ce</p> <p>Marchés : - <i>inférieurs à 31.000 € HTVA : autonomie du directeur (ordonnateur) du C.P.M.S. pour les gérer,</i> - <i>supérieurs à 31.000 € HTVA : prendre contact avec l'Administration.</i></p>	

		Marchés : - de fournitures et de services Contact : H. Bocaux - 02/690.82.71. heloise.bocaux@cF.W.B..be ou marchepublic.reseau@cF.W.B..be	
4.7 Sécurité-Hygiène			
4.7.1 Références réglementaires de base	www.espace.F.W.B.wb.be/sippt ou www.F.W.B.wb.be/sippt	Documents de base sur le site du SIPPT	
	Circ. 2674 du 09/04/09	Référentiel en matière de sécurité / bien-être dans les établissements scolaires et assimilés	
	Circ. 1672 du 06-11-2006	Calendrier d'une année scolaire en sécurité	
	Circ. 987 du 25-10-2004	Organismes chargés d'assurer la tutelle sanitaire des membres des personnels de l'ens organisé par la F.W.B.	
	Circ. 2558 du 16-12-2008	Organisation / fonctionnement des CoCoBa	
	Circ. 2559 du 16-12-2008	Organisation / fonctionnement des CoCoBa PaPo	
	Circ.5708 du 09-05-2016	Sécurité/hygiène : Système téléphonique à destination des établissements scolaires et assimilés	
4.7.2 Conseiller en prévention local	Circ.LO/98/11/A.72/chefs 4.sec du 08-12-1998	Enseignement de la F.W.B. : application du RGPT et du Code du bien-être au travail – Accord du Comité de concertation de base Désignation des conseillers en prévention	
	Circ. 1298 du 07-12-2005	Formation, information et documentation des Conseillers en prévention locaux	

	Circ. 6542 du 16-02-2018	Formation de base des Conseillers en prévention	
	Circ. 2865 du 04-09-2009	Report de l'attribution des périodes complémentaires « Conseiller en prévention »	
4.7.3 Documents administratifs	Circ. 4636 du 18-11-2013 Circ.5245 du 30-04-15	Sécurité- organisation de manifestations diverses Règlement administratif d'entretien	
	Circ. 4875 du 13-06-2014	Sécurité – « Rédaction d'un bon de commande, procédure des 3 feux verts »	
4.7.4 Plan d'intervention en cas de sinistre	Circ. JD/LD/096009 du 01-01-1996		
	Circ. du 24-08-1998 Circ.OD/OD/SIPPT/980785R8.999	Signalisation de la sécurité	
4.7.5 Premiers soins	Circ. 1651 du 17-10-2006	Composition d'une petite pharmacie mise à la disposition du personnel	
4.7.6 Prévention des incendies	Circ. CDSH 3 du 25-06-1990	Protection contre l'incendie dans les établissements scolaires	
	Circ. PC/PC/SIPPT/991964R5.999 du 30-05-2000 Circ.5857 du 01-09-2016	Contrôle périodique des bâtiments et installations par le Service d'Incendie. Sécurité/hygiène : analyse des risques relative au risque d'incendie - Outil et aide mis à disposition des Chefs d'établissement	Minimum ts les 5 ans
4.7.7 Lutte contre le tabagisme	Circ. 1289 du 29-11-2005	Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Protection des travailleurs contre la fumée de tabac. Arrêté Royal du 19/01/2005. Interdiction de fumer dans les établissements scolaires.	
	Circ. 1289 du 29-11-2005	Arrêté royal relatif à la protection des travailleurs contre la fumée de tabac. <i>Interdiction de fumer dans les établissements scolaires</i>	

	Circ. 1518 du 27-06-2006	Recommandations du GF.W.B. relatives à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école.	
	Note d'information du 09-07-2007	Evaluation du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires.	
4.7.8 Amiante	Circ. I/JD/JM/985 du 25-05-1998	Inventaire de l'asbeste (brochure)	
	Circ. LO/98/03/A78/ASBESTE C1 du 12-05-1998	Application du règlement général pour la protection du travail dans les établissements d'ens organisés par la F.W.B. – Inventaire de l'asbeste	Une fois par an
	Circ..HI/FH/SIPPT/99153 9R1.999 du 19-01-2000	Inventaire asbeste : Application du RGPT dans les établissements d'enseignement et assimilés organisés par la F.W.B.	
	Circ.1202 du 16-08-2005	Gestion de la problématique amiante (asbeste) dans les bâtiments scolaires	
4.7.9 Plan interne d'urgence	Circ. 2115 du 03-12-2007	Plan interne d'urgence	
	Circ. 1215 du 02-09-2005	Plan interne d'urgence nucléaire	
4.7.10 Médecine du travail	http://www.cesi.be/	Site du Service de Prévention et de Médecine du Travail	
	Circ. 5869 du 07-09-2016	Documents relatifs aux listes du personnel – Médecine du travail – mise à jour des tableaux	
	Circ. 4483 du 01-07-2013	Médecine du travail – Dispositions applicables aux membres du personnel relevant du Comité secteur IX du Ministère	
	Circ. 4746 du 25-02-2014	Accident du travail : procédure de remboursement des frais médicaux et assimilés Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail	

		des personnels de l'enseignement (voir p.48)	
	Circ. 493 du 25/03/03	Visite de la Médecine du Travail dans les établissements d'enseignement et assimilés de la F.W.B. et transmission des PV des COCOBA.	Une fois par an
	Circ. 2111 du 28-11-2007	Registre des actes de violence dont sont victimes les membres des personnels des établissements d'enseignement et assimilés organisé par la Communauté française. Site de la Médecine du travail	
4.7.11 Délestage électrique	Circ. 5991 du 16-12-2016	Plan d'actions en cas de délestage électrique	
4.7.12 Amok – Prévention du risque attentats	Circ 6503 du 24-01-2018	Diminution du niveau d'alerte et mesures de sécurité dans les établissements scolaires	
4.7.13 Poste de travail écran	Circ du 6541 du 16-02-2018	Poste de travail « ECRAN ».Description des principes ergonomiques et de sécurité généraux à appliquer par le personnel.	
5 CONCERTATION			
5.1 Concertation interne au Centre PMS : COCOBA			
	AR du 28-09-1984	AR organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats	
	A. Gvt. du 08-05-2014	Arrêté du Gouvernement de la C.F. portant création et composition des CoCoBa en C.P.M.S.	
	Circ. 4958 du 25-08-2014-	Circulaire relative à l'organisation et au fonctionnement des Comités de concertation de base destinés au personnel directeur et enseignant, au personnel auxiliaire d'éducation, au personnel paramédical, au personnel psychologique	
	Circ. 5013 du 30-09-2014 - Complément à la	Circulaire relative à l'Organisation et fonctionnement des Comités de concertation de	

	Circulaire n° 4958 du 30-09-2014	base destinés au personnel directeur et enseignant, au personnel auxiliaire d'éducation (transmission des p-v)	
	Circ. 2558 du 16-12-2008	Organisation / fonctionnement des CoCoBa	
	Circ. 2559 du 16-12-2008	Organisation et fonctionnement des Comités de concertation de base destinés au personnel administratif, au personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et assimilés...	
5.2 Concertation interne au réseau			
5.2.1 Conseil de participation	Circ. 2896 du 01-10-2009	Missions du Conseil de participation dans l'ens. fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisé par la C.F.	
	Circ. 4593 du 07-10-2013	Renouvellement du Conseil de participation	31/01/14
	Circ. 4809 du 24-04-2014	Conseil de participation- Art. 69 du décret du 24-07-1997	
5.2.2 Districts socio- pédagogiques	Décret du 09-11-1990	Décret portant organisation des établissements de l'enseignement organisé par la CF et instaurant la participation des membres de la communauté éducative	
	Arrêté de l'Exécutif du 19-09-1991	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française relatif à l'organisation des districts socio-pédagogiques de l'enseignement de la Communauté française	
	Circ. 2947 du 24-11-2009	Districts socio- pédagogiques et conseil pédagogique. Missions, fonctionnement, composition	

5.3 Concertation interréseaux			
5.3.1 Conseil supérieur des C.P.M.S.	Décret du 15-02-2008	Décret instituant un Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux	
5.3.2 Conseils zonaux	Décret du 15-02-2008	Décret instituant un Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux Inséré par D. 17-10-2013 CHAPITRE II/1. - Des conseils zonaux	
	A.M. du 03-04-2014	Arrêté ministériel portant désignation des membres des Conseils zonaux des Centres psycho-médico-sociaux	
6 PARTENARIATS			
6.1 Collaboration C.P.M.S.- établissements scolaires			
	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et gratuité dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par W-BE	
	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire	
	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé Directives et recommandations (enseignement fondamental et secondaire).	
	Circ. 4877 du 13-06-	Dispositif favorisant un retour réussi à l'école des	

	2014	élèves ayant séjourné dans un service d'accrochage scolaire – demande de moyens humains supplémentaires.	
6.2 Collaboration C.P.M.S.- Services de la D.G.E.O.			
	Décret sectoriel du 21-11-2013	Décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire	
	Circ. 4961 du 26-08-2014	Service de médiation scolaire et Service des équipes mobiles	
	Circ. 5051 du 04-11-2014	Collaboration entre les Centres psycho-médico-sociaux, le Service de médiation scolaire et le Service des équipes mobiles – missions et rôles	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et gratuité dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par W-BE – année scolaire 2016-2017 et suivantes	
6.3 Collaboration C.P.M.S.- secteur de l'Aide à la Jeunesse			
	Décret intersectoriel du 21-11-2013	Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence à l'école et de l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire.	

		<ul style="list-style-type: none"> - Cellule de concertation locale (écoles) - Plates-formes de concertation (zones inter-réseaux) 	
	Circ. 4856 du 28-05-2014	Circulaire concernant le protocole de collaboration entre les C.P.M.S. et les acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse	
	A.M. du 26-06-2014	Arrêté ministériel portant désignation des membres des plates-formes intersectorielles	
	Circ.6266 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Obligation scolaire, inscription des élèves, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et gratuité dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par W-BE – année scolaire 2016-2017 et suivantes	
	Circ. 6268 du 30-06-2017 <i>Circulaire annuelle</i>	Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire – année scolaire 2016-2017	
	Circ. 6194 du 22-05-17 et circ. 6326 du 01-09-17 <i>Circulaire annuelle</i>	Circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé Directives et recommandations pour l'année scolaire 2015-2016 (enseignement fondamental et secondaire)	
6.4 Collaboration C.P.M.S.- secteur de la Santé			
	Circ. 504 du 24-03-2003	Centres psycho-médico-sociaux subventionnés Rappel de la réglementation relative aux C.P.M.S. <i>Collaboration C.P.M.S. –SPSE – concerne la</i>	

		guidance des écoles sous contrat de guidance (autre réseau)	
	Circ. 4550 du 10-09-2013	Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS)	
	Circ. 3362 du 16-11-2010	Ressources à disposition des établissements scolaires en matière de prévention des assuétudes en milieu scolaire	

3- Carnet de bord

Remarque : le carnet de bord en matière de « sécurité-hygiène » propose un exemple de calendrier scolaire adapté aux C.P.M.S. (calendrier complet sur le site du SIPPT <http://www.espace.cF.W.B.be/sippt/calendrier.htm>)

Les documents « sécurité-hygiène » sont à renvoyer en fonction des dates de visite ou de contrôle (électricité, amiante, ...)

Agenda	Matières	Références	Partenaires administratifs -contacts						Contenus	Effectué
			SGEF.W. B.	D.G.E. O.	DG Santé	DGPE	SGISF WB SIPPT	Insp		
matières mensuelles										
	3.1. Personnels dir et technique	3.1.7.6				X			Relevé mensuel des absences pour maladie et accident du travail et des absences non réglementairement justifiées	
	3.2. Personnels	3.2.12.4				X			Relevé mensuel des	

	PAPO								absences pour maladie et accident du travail et des absences non réglementairement justifiées	
Matières trimestrielles										
		3.1.3	X						Frais de parcours et de séjour pr les directions Retenues O.N.S.S.	
1 ^{er} trim. : 30-04 2 ^e trim. : 31-07 3 ^e trim. : 31-10 4 ^e trim. : 31-01	4.3 Comptabilité	4.3.1.								
1 ^{er} trim.: 15-04 2 ^e trim.: 15-07 3 ^e trim. : 15-10 4 ^e trim. Acompte:15-12 Solde:15-01	4.3 Comptabilité	4.3.2							Précompte professionnel	
Août										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X		Evacuation : vérification des dispositifs	
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X		Bilan des matières à traiter	
31-08	3.1.Personnels dir et technique	3.1.2.4				X			Temporaire : rapport	
31-08	3.2. Personnels PAPO	3.2.5				X			Temporaire : rapport	
Septembre										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X		Organisation interne (via COCOBA) : plan d'urgence, ...	
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X		Médecine du travail	
	4.6 Sécurité	4.6.1					X		Initiatives : bilan, conseiller	

	Hygiène								en prévention, alarmes, éclairage sécurité	
	4.6 Sécurité Hygiène						X		Vérifier le bon état de fonctionnement de l'installation de chauffage et prévenir au + vite le SGISFWB	
15-09	1.2. Documents de pilotage	1.2.5							Plan de formation du centre	
30-09	2.2 Axe P.S.E.	2.2.2.3				X			Dispositif d'urgence sanitaire	
Octobre										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					x		Plan global de prévention : plan annuel d'action, analyse de risques, exercice d'évacuation	
01-10	1.2 Documents de pilotage	1.2.4				X			Rapport annuel d'activités	
15-10	1.2 Documents de pilotage	1.2.5							Programmation des formations durant le temps de prestation du personnel technique	
15-10	4.3 Comptabilité	4.3.2							Précompte professionnel	
31-10	4.3 Comptabilité	4.3.1.							Retenues O.N.S.S.	
Novembre										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					x		COCOBA, inventaire amiante, analyse de risques	
15-11	2.2 Axe P.S.E.	2.2.2.3				X			Recueil des données sanitaires	

Décembre										
au + tard 15-12	3.1. Personnels dir. et technique	3.1.3	X							Frais de transport et de séjour
au + tard 15-12	3.2. Personnels PAPO	3.2.8	X							Frais de transport et de séjour
15-12	4.3 Comptabilité	4.3.2								Précompte professionnel-Acompte
Janvier										
15 janvier au plus tard	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X			Envoi du rapport d'activités SIPPT
15-01	4.3 Comptabilité	4.3.2								Précompte professionnel-solde
31-01	4.3 Comptabilité	4.3.1.								Retenues O.N.S.S.
Février										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X			2 ^e exercice d'évacuation
Mars										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X			Envoi du rapport d'activités au SPF –Emploi
Avril										
15-04	4.3 Comptabilité	4.3.2								Précompte professionnel
30-04	4.3 Comptabilité	4.3.1.								Retenues O.N.S.S.
Mai										
	4.6 Sécurité Hygiène	4.6.1					X			COCOBA
	4.6 Sécurité Hygiène						X			Signaler et/ou rappeler au SGISFWB les

									interventions à réaliser avant la rentrée scolaire de septembre	
entre le 15 et le 31-05	3.1. Personnels dir et technique	3.1.2.4				X			Bulletin de signalement pr tous les personnels	
entre le 15 et le 31-05	3.2 Personnels PAPO	3.2.5				X			Bulletin de signalement pr tous les personnels	
Juin									Signaler les problèmes urgents au SGISFWB en vue de la préparation budgétaire pluriannuelle et la planification des travaux pour l'année suivante	
30-06	3.1. Personnels dir et technique	3.1.2.4	X						Temporaire : rapport négatif	
Juillet										
A partir du 01-07	4.4 Infrastructure	4.4.2							Occupation de locaux par les tiers	
15-07	4.3 Comptabilité	4.3.2							Précompte professionnel	
31-07	4.3 Comptabilité	4.3.1.							Retenues O.N.S.S.	
Matières annuelles										
	4.6 Prévention des incendies						X		Minimum 1X par an Exercice d'évacuation Minimum ts les 5 ans Visite périodique des établissements par le S.R.I. (pompiers)	

	4.7.8. Amiante							X		Mise à jour de l'inventaire amiante Application d'un plan de gestion du risque, si nécessaire	
--	----------------	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

REMARQUE IMPORTANTE : certaines circulaires non disponibles sur le site ont été mises en annexe de ce document.

Commission d'avis des Médecins – Vacances d'emplois	
Recrutement de nouveaux médecins (procédure)	
Stage d'accueil des médecins (modèle de rapport de stage)	
Convention d'agrément des médecins attachés aux CPMS de la CF	
Recommandations méthodologiques aux médecins attachés aux CPMS de la CF	
A.M. relatif à la fixation du montant des honoraires médicaux des médecins attachés aux CPMS de la CF	

Indexation des honoraires médicaux et des allocations aux médecins à partir du 01-03-2012	
A.M. attribuant une allocation aux médecins des CPMS de l'Etat	

CALENDRIER DES REGLES ELEMENTAIRES DE L'ENTRETIEN « LOCATIF » DES BÂTIMENTS ET ABORDS.

Préambule :

Ce document n'a pour autre prétention que de vouloir apporter une aide aux Chefs d'établissements scolaires et aux Responsables d'internats et de CPMS du réseau organisé par la F.W.B. quant aux **règles élémentaires d'entretien des bâtiments et abords**. Il s'agit *d'un guide synthétique et non exhaustif* de certaines impositions essentielles relatives à la gestion en « bon père de famille » de l'occupant d'un bien immobilier appartenant à un tiers (principe locataire/propriétaire). Il est également évident que *cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du R.A.E* (Règlement Administratif d'Entretien) téléchargeable dans sa version intégrale à l'adresse internet suivante : <http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=1082>

Par ailleurs, cette présentation synthétique (n'intégrant notamment pas la problématique des contrôles périodiques et entretiens légaux et n'éluant en rien l'obligation de surveillance et de gardiennage des sites à charge des Chefs des établissements) se veut être **un outil de gestion quotidien et pratique à l'attention des équipes d'entretien locales**. La présentation sous forme d'un calendrier devrait par ailleurs aider les responsables de ces équipes à planifier les différentes obligations du « locataire ».

Les fréquences d'entretien sont proposées à titre indicatif et dans des conditions normales d'exploitation mais ces fréquences doivent pouvoir être adaptées en fonction des spécificités rencontrées ou conditions exceptionnelles d'exploitation (ex. l'entretien des feuilles dans les corniches doit être plus fréquent si le bâtiment se trouve dans un parc boisé).

Il n'en demeure pas moins que les opérations ci-dessous **doivent, par conséquent, être réalisées localement par les ouvriers d'entretien ou par des sociétés spécialisées** en fonction de la nature du travail ou des mesures de sécurité à prévoir (à charge de l'établissement scolaire) :

<i>Installations / Postes</i>	<i>Actions à prendre</i>	<i>Périodicité préconisée</i>	<i>ETE</i>	<i>AUTOMNE</i>	<i>HIVER</i>	<i>PRINTEMPS</i>	<i>AUTRE</i>
TOITURES							
Toitures : chéneaux/corniches/descentes eaux pluviales	Enlever régulièrement les feuilles, mousses ou déchets de toute nature des chéneaux, corniches et descentes d'eaux pluviales.	Trimestrielle	X	X	X	X	
Couvertures : état général	Inspection visuelle	Annuelle (et après chaque tempête)	X				
Combles et greniers	Vérifier la bonne fermeture des accès aux combles et greniers afin d'éviter la colonisation par des volatiles et nuisibles (cf. le nettoyage des fientes étant à charge de l'établissement)	Trimestrielle	X	X	X	X	
FACADES							
Vitrage (bris de vitre par vandalisme)	Remplacement	Selon besoin					X
EGOUTTAGE							
Avaloirs – filets d'eau - caniveaux	Brossage et curage (veiller au bon écoulement des eaux à évacuer).	Trimestrielle	X	X	X	X	
Puisards de souche et chambres de visite	Nettoyage	Semestrielle		X		X	
Fosses septiques	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Station d'épuration	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Dégraisseurs et débourbeurs	Vérification et nettoyage	Bimestrielle					X
SOUS-SOL							
Vides ventilés et vides techniques	Ouverture et fermeture de l'ensemble des taques d'accès.	Annuelle		X			
Vides ventilés et vides techniques	Inspection visuelle des vides techniques et vides-ventilés (y compris vérification de l'étanchéité et de l'état des installations techniques s'y trouvant).	Semestrielle		X		X	
LOCAUX INTERIEURS							
Portes et trapillons	Vérification du bon état général des portes,	Mensuelle					X

	quincailleries et ferme-portes (si vandalisme à charge de l'école). Le remplacement de clés, paumelles et clenches étant également une charge école.						
Portes « coupe-feu »	Vérifier l'usage conforme des portes coupe-feu et l'absence d'entrave.	Quotidienne					X
	Entretien annuel des portes par un placeur agréé ISIB (cf Fiche d'entretien annuel de bloc porte coupe-feu basée sur la NIT226 en annexe)	Annuel	X				
Parois et plafonds	Remise en peinture ou revêtements muraux des locaux (rafraichissements périodiques).	Tous les 7 à 10 ans					X
Revêtement de sol	Réparation de tous les types de revêtements souples de sol.	Selon besoins					X
CHAUFFAGE							
Ensembles bruleurs-chaudières	Vérifier le bon fonctionnement de la production de chaleur (absence de témoin ou d'affichage de message de sécurité).	Mensuelle (et surtout après chaque période de congés).					X
Ensembles bruleurs-chaudières-expansions	Contrôle visuel de l'étanchéité des soupapes de sécurité	Mensuelle					X
Circulateurs	Vérification du bon fonctionnement	Mensuelle					X
Robinetteries, joints et raccords	Vérifier l'étanchéité et remédier aux petites fuites	Mensuelle					X
Bouteilles d'air - purgeurs	Réaliser la purge des différents points hauts (sauf cas de purgeurs automatiques)	Mensuelle					X
Réservoirs à combustible et canalisations	Contrôle visuel de l'étanchéité et de l'état d'oxydation (remise en peinture éventuelle)	Semestrielle	X		X		
Jauges à combustible	Vérification du fonctionnement et relevé des consommations	Bimensuelle					X
Groupes de ventilation	Vérification de l'état d'encrassement des filtres et de l'usure des courroies (remplacement via le contrat d'entretien de l'AGI)	Mensuelle					X
Radiateurs (eau chaude)	Vérifier la bonne irrigation, le bon fonctionnement de la robinetterie et réaliser les purges éventuelles	Semestrielle		X	X		
Compteur d'eau de remplissage des installations de chauffage	Relevé des ajouts d'eau	Selon besoin					X
INSTALLATION DE TRAITEMENT DES							

EAUX (adoucisseurs (contrat d'entretien à charge de l'école))							
Adoucisseurs	Contrôle de la dureté de l'eau	Mensuelle					X
Adoucisseurs	Vérification du niveau de sel et appoint	Hebdomadaire					X

INSTALLATION DE DISTRIBUTION DE GAZ (naturel ou LPG)							
Réseau de distribution	Vérification de l'état de corrosion et mise en peinture (jaune ocre)	Annuelle	X				
Robinetterie	Fermeture des robinetteries après usage des appareils (cuisines, laboratoires)	Quotidienne					X
ELECTRICITE							
Différentiels (interrupteurs et disjoncteurs)	Manœuvrer les boutons-tests (par personnel BA4)	Trimestrielle	X	X	X	X	
Appareils d'éclairage	Relampage et vérification des auxiliaires	Selon besoins					X
Appareils de commande et prises.	Vérifier le bon état général des appareils de commande de tous types (boutons-poussoirs, interrupteurs,...) et prises. Remplacement des éléments défectueux (à charge de l'école si vandalisme).	Selon besoins					X
Surcharge des circuits	Eviter l'usage intempestif de multiprises (risque d'incendie ou d'électrocution).	Mensuelle					X
SANITAIRE							
Installation	Vérifier la consommation d'eau afin de détecter les éventuelles fuites non visibles	Mensuelle					X
Réseau distribution eau chaude	Purger les installations sanitaires à haute température pour éviter les risques de légionnelle.	Après chaque période de congés					X
Robinetterie et vannes	Réaliser une manœuvre d'ouverture-fermeture	Annuelle (en période de congés)	X				
Appareils sanitaires (chasses, flush-valves, robinets de rinçage,...)	Vérification du bon fonctionnement et remplacement si besoin.	Mensuelle					X
ABORDS							
Plantations	Taille des basses tiges (arbustes, haies,... (hauteur maximum admissibles 2 mètres))	Semestrielle		X	X		
Gazons	Tonte	24 fois par an (suivant saisons)					X
Lierres et plantes grimpantes	Limiter la croissance de manière à n'occasionner aucun dégât aux bâtiments et clôtures.	Selon besoins et avis AGI					X
Végétation spontanée	Elimination de la végétation spontanée (chardons, orties, sureaux, semis naturels non maîtrisés).	Sans délai					X

Cours, voies d'accès et trottoirs.	Enlèvement de la glace et de la neige lorsqu'elles représentent un danger pour le bâtiment et/ou les personnes.	Selon conditions météorologiques.					X
------------------------------------	---	-----------------------------------	--	--	--	--	----------

Cours, voies d'accès et trottoirs.	Limiter les passages de véhicules aux capacités portantes autorisées des voiries et des accès.	Quotidienne					X
Voies d'évacuation et escaliers	Nettoyage des mousses et verdure (haute pression ou action à l'efficacité similaire)	Semestrielle		X		X	
Nuisibles	Gérer l'élimination des nuisibles (rats, souris, fouines, pigeons, guêpes, moustiques, mouches,...)	Selon besoins					X
SURVEILLANCE DU SITE - PATRIMOINE							
Rejet d'eaux non autorisés (ex. voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Etat des murs et clôtures périphériques	Signaler toute dégradation dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Empiètements des voisins	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Occupation non conventionnée d'une partie du terrain par des tiers	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Aérations, cheminées, prises de vue non autorisées (constructions « sauvages » de voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X

FICHE D'ENTRETIEN ANNUEL DE BLOC PORTE COUPE-FEU BASEE SUR LA NIT226

DONNEES D'IDENTIFICATION DE LA PORTE

N° BATIMENT	
ETAGE	
N° PORTE	
N° LOCAL	
NOM LOCAL	
RESISTANCE AU FEU	
MATERIAU DU VANTAIL	
MATERIAU DE L'EBRASEMENT	
DIMENSIONS	
TYPE DE PORTE	
AGREMENT TECHN. DE LA PORTE	
N° D'AGREMENT DU PLACEUR	

DONNEES DU CONTRÔLE

DATE	
COORDONNEES DE L'ENTREPRISE	
NOM DE L'OUVRIER	
SIGNATURE	

LISTE DU CONTRÔLE

	REMARQUES
--	------------------

RACCORD AU GROS-OEUVRE		
CHASSIS	Ebrasement, listel, chambranle, joints	
VANTAIL	Faces Couvre-chants ...	
JEUX	Chant supérieur Côtés chant inférieur	
CHARNIERES	Lubrification des éléments mobiles Bagues d'usure ...	
SERRURE	Lubrification des éléments mobiles Gâche, Cylindre Têtière	
FERME-PORTE	Lubrification éléments mobiles Rétenteur	